

## Compte-rendu de la réunion du comité syndical Séance du 21 janvier 2020

SDE35	
Village des collectivités 1 avenue de Tizé CS 43603 352036 Thorigné-Fouillard	
-	
Nombre de délégués	
En exercice :	36
Présents :	24
Absents :	12
Quorum :	19
Votants	24
Réception par le Préfet	
12/02/2020	
Publication	
12/02/2020	

L'an deux mil vingt, le vingt-et-un janvier à dix heures trente, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergie 35, dûment convoqué le quatorze janvier deux mille vingt, s'est réuni au siège du Syndicat sous la présidence de Didier NOUYOU, Président.

Présents : Didier NOUYOU, Président, Christophe MARTINS-MARQUES, Jean-Claude BELINE et Loïc GODET, Vice-présidents ; Maurice BEAUGENDRE, Michel BENEDETTI, Camille BONDU, Albert COMBY, Alain COSSONNIERE, André CROGUENNEC, André DAVY, Olivier DEHAESE, Jean-Pierre DELAUNAY, Jean-Yves GOMMELET, Claude GUERIN, Michel JEULAND, Patrick LE GUYADER, Robert MONNIER, Jean-Luc MORLAIS, Franck NOËL, Nadège NOISSETTE (jusqu'au point n°13), et Patrick SAULTIER et Daniel TANCEREL, délégués titulaires.

Absents ou excusés : Daniel GUILLOTIN, Vice-présidents, Yvonnick DAVID, Valérie DESTRUHAUT, Didier DUPERRIN, Gurval GUIGUEN, Jean-Yves INIZAN, Dominique KERJOUAN, André LATREILLE, Yannick NADESAN, Alain PAUL, Jacques POUPART et Jacques RENAULT, délégués titulaires.

Secrétaire de séance : Jean-Claude BELINE

Le Président déclare que le quorum est atteint, 24 membres sur les 36 membres en exercice étant présents, et que le Bureau peut valablement délibérer.

*Le Président propose aux membres du Comité d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir : « IRVE – Exploitation maintenance – Groupement de commande SDE22 – 29 - 35 – 44 – 53 – 85 et Brest Métropole Océane*

*Le Comité syndical, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'ajout de ce point à l'ordre du jour.*

### Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 3 décembre 2019
3. Finances – Débat d'orientation budgétaire 2020
4. Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs portant créations et suppressions d'emplois au 1er février 2020
5. Finances – Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Ville de Longaulnay
6. Transfert de compétence IRVE – Modification des conditions techniques, administratives et financières
7. IRVE - Plan de déploiement
8. IRVE – Exploitation Maintenance – Groupement de commande SDE22 – 29 – 35 – 44 – 53 – 85 et Brest Métropole Océane
8. Énergie - Adhésion annuelle au service Dialège
9. Concession - Acquisition d'un outil informatique de traitement des données de concession
10. Concession - Point d'avancement des négociations du contrat de concession de distribution et fourniture d'électricité
11. Concession - Projet de desserte en gaz de Saint-Germain-en-Coglès
12. Information des attributions exercées par le bureau par délégation du comité
13. Information des attributions exercées par le président par délégation du comité
14. Questions diverses

## 1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le président propose au comité de désigner Monsieur Jean-Claude BELINE en qualité de secrétaire de séance.

Le comité, à l'unanimité, approuve cette proposition.

## 2. Approbation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 3 décembre 2019

Le procès-verbal de la réunion du comité du 3 décembre 2019 est soumis pour approbation au comité syndical. Il a été adressé avec la convocation à la réunion du 21 janvier 2020.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 15 octobre 2019
3. Statuts - Mise à jour
4. Intégration de nouvelles collectivités pour la compétence Eclairage public
5. Finances – Décision modificative n°6
6. Guide des aides 2020
7. SEML Energ'iv – Prises de capital dans la SAS Parc éolien les Ailes du Chevré
8. SEML Energ'iv – Prises de capital dans la SAS Biogaz des Marches de Bretagne
9. SEML Energ'iv – Prises de capital dans la SAS Breti Sun ISDND
10. SEML Energ'iv – Acquisition de la SAS Ker Heol
11. Energie – Avenant à la convention du groupement de commande Energie
12. Commande public – Adhésion au nouveau bouquet Megalis
13. Commande publique – Acquisition de véhicules
14. Commande publique – Acquisition de matériel informatique
15. Energie – Adhésion à Taranis et Energie partagée
16. Energie – Convention de financement ACTEE
17. Concession - Avenant article 8
18. Concession – Présentation du rapport d'activité des concessionnaires pour la distribution d'énergie électrique et la fourniture aux tarifs réglementés de vente – Année 2018
19. Concession – Présentation du suivi de contrôle du SDE35 pour la distribution d'électricité et la fourniture aux tarifs réglementés de vente – Année 2018
20. Information des attributions exercées par le bureau par délégation du comité
21. Information des attributions exercées par le président par délégation du comité
22. Questions diverses

Après en avoir pris connaissance, le comité syndical approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 3 décembre 2019.

## 3. Finances – Débat d'orientation budgétaire 2020

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux communes de 3 500 habitants et plus ainsi qu'aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Ce débat, qui doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget par l'Assemblée, constitue la première étape du cycle budgétaire.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite « Loi NOTRE » – art. 107 – a créé le « Rapport d’Orientation Budgétaire » (ROB), lequel constitue la base à partir de laquelle doit se tenir le débat d’orientations budgétaires. Ce texte, inséré à l’article L2312-1 du CGCT et complété par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu du rapport d’orientations budgétaires qui doit intégrer les éléments spécifiques suivants :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement
- la présentation des engagements pluriannuels,
- des informations relatives à la structure et la gestion de la dette,
- la structure des effectifs, l’évolution des dépenses de personnel et la durée effective du travail.

Le rapport d’orientation budgétaire présente les données du compte administratif 2019 (données provisoires) et des orientations budgétaires, par missions, pour l’année 2020.

Le débat d’orientations budgétaires n’a aucun caractère décisionnel. Sa tenue doit néanmoins faire l’objet d’une délibération afin que le représentant de l’Etat puisse s’assurer du respect de la loi.

Après avoir pris connaissance du rapport d’orientation budgétaire et entendu les commentaires des membres présents, le comité syndical, à l’unanimité, prend acte de la tenue du débat d’orientation budgétaire pour l’exercice 2020.

#### 4. Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs portant créations et suppressions d’emplois au 1er février 2020

Le tableau des emplois d’une collectivité est un document juridique qui a pour objet de dresser, par grade, la liste des postes permanents ouverts au sein des services.

Le tableau des emplois a été adopté par délibération du 16 octobre 2018, modifié par délibération du 29 janvier 2019 et du 2 avril 2019.

Il est proposé de modifier ce tableau pour prendre en compte l’adaptation des emplois en fin d’année 2019 (départs en retraites, mutation...) et l’évolution des effectifs pour 2020 présentée précédemment dans le rapport d’orientation budgétaire. Le nouveau tableau des effectifs est présenté ci-dessous.

Il comprend une nouvelle définition des grades ouverts pour chaque type de poste et une nouvelle dénomination pour certains postes.

Il comprend les suppressions et les créations d’emplois permanents suivantes :

- la suppression d’un emploi de directeur
- la suppression de l’emploi de collaborateur·trice de cabinet,
- la suppression d’un emploi de responsable de pôle,
- la suppression d’un emploi de conducteur·trice d’opérations,
- la suppression d’un emploi de chargé·e de communication,
- la suppression d’un emploi de développement de projets photovoltaïque (transféré à la SEM),
- la création d’un emploi de directeur adjoint,
- la création d’un emploi de chargé·e d’études,
- la création d’un emploi de conducteur·trice d’opérations d’éclairage,
- la création d’un emploi de chargé·e des ressources humaines,
- la création de deux emplois de chargé·e·s de gestion administrative et financière,
- la création d’un emploi de chargé·e de l’informatique,
- la création d’un emploi de chargé·e de mission énergie et mobilité.

La délibération porte également sur la création d'emplois non permanents suivants :

- la création d'un emploi d'économiste de flux,
- la création de deux emplois de conducteur d'opérations.

EMPLOIS NON PERMANENTS	Grade ouverts pour le poste	Nombre de poste	Démarrage prévisionnel du contrat	Durée du contrat	Justification
Economiste de flux	Technicien principal de 1e classe Technicien principal de 2e classe Technicien	1	01/02/2020	2 ans	Programme ACTEE financé par un programme spécifique
Conducteur-trice d'opérations	Ingénieur Technicien principal de 1e classe Technicien principal de 2e classe Technicien	2	01/03/2020	3 ans	Accroissement d'activité lié aux travaux portés par la SEM Energ'IV

Après délibération, à l'unanimité, le comité syndical décide de valider les créations et suppressions d'emploi et les modifications des tableaux des emplois permanents et non permanents au 1<sup>er</sup> février 2020.

EMPLOIS PERMANENTS	Grades ouverts pour le poste	Nombre de postes		Grade ouverts pour le poste	Nombre de postes	
		budgétaires au 19/04/2019	pourvus au 19/04/2019		budgétaires au 1/02/2020	pourvus au 1/02/2020
Directeur-trice général-e des services	Ingénieur en chef de classe exceptionnelle Ingénieur en chef principal Ingénieur en chef Administrateur hors classe Administrateur principal Administrateur	2	1	Ingénieur en chef de classe exceptionnelle Ingénieur en chef principal Ingénieur en chef Administrateur hors classe Administrateur principal Administrateur	1	1
Directeur-trice adjoint-e	Ingénieur en chef de classe exceptionnelle Ingénieur en chef principal Ingénieur en chef	2	1	Ingénieur en chef de classe exceptionnelle Ingénieur hors classe Ingénieur principal Attaché hors classe Attaché principal	3	3 jusqu'à fin février 2 ensuite
Collaborateur-trice de cabinet	Contractuel	1			0	
Responsable de pôle	Attaché hors classe Attaché principal Attaché Ingénieur hors classe Ingénieur principal Ingénieur Technicien principal de 1ère classe	8	8	Attaché hors classe Attaché principal Attaché Ingénieur hors classe Ingénieur principal Ingénieur	7	7
Conducteur-trice d'opérations	Technicien principal de 1e classe Technicien principal de 2e classe Technicien Agent de maîtrise principal Agent de maîtrise Adjoint technique de 1e classe Adjoint technique de 2e classe Adjoint technique Rédacteur principal de 1e classe Rédacteur principal de 2e classe Rédacteur Adjoint administratif principal de 1e classe Adjoint administratif principal de 2e classe Adjoint administratif	10	8	Ingénieur principal Ingénieur Technicien principal de 1e classe Technicien principal de 2e classe Technicien Agent de maîtrise principal Agent de maîtrise	9	8

Chargé-e d'études	Technicien principal de 1e classe Technicien principal de 2e classe Technicien Agent de maîtrise principal Agent de maîtrise Adjoint technique de 1e classe Adjoint technique de 2e classe Adjoint technique	3	3	Technicien principal de 1e classe Technicien principal de 2e classe Technicien Agent de maîtrise principal Agent de maîtrise Adjoint technique de 1e classe Adjoint technique de 2e classe Adjoint technique	4	4
Conducteur-trice d'opérations d'éclairage	Technicien principal de 1e classe Technicien principal de 2e classe Technicien Agent de maîtrise principal Agent de maîtrise Adjoint technique de 1e classe Adjoint technique de 2e classe Adjoint technique	3	3	Technicien principal de 1e classe Technicien principal de 2e classe Technicien Agent de maîtrise principal Agent de maîtrise Adjoint technique de 1e classe Adjoint technique de 2e classe Adjoint technique	4	4
Chargé-e des ressources humaines	Rédacteur principal de 1e classe Rédacteur principal de 2e classe Rédacteur	1	1	Rédacteur principal de 1e classe Rédacteur principal de 2e classe Rédacteur Adjoint administratif principal de 1e classe Adjoint administratif principal de 2e classe Adjoint administratif	2	1
Acheteur-se public-que	Rédacteur principal de 1e classe Rédacteur principal de 2e classe Rédacteur Adjoint administratif principal de 1e classe Adjoint administratif principal de 2e classe Adjoint administratif Technicien principal de 1e classe Technicien principal de 2e classe Technicien Agent de maîtrise principal Agent de maîtrise Adjoint technique de 1e classe Adjoint technique de 2e classe Adjoint technique	2	2	Rédacteur principal de 1e classe Rédacteur principal de 2e classe Rédacteur Adjoint administratif principal de 1e classe Adjoint administratif principal de 2e classe Adjoint administratif Technicien principal de 1e classe Technicien principal de 2e classe Technicien Agent de maîtrise principal Agent de maîtrise Adjoint technique de 1e classe Adjoint technique de 2e classe Adjoint technique	2	2
Chargé-e de gestion administrative et financière	Rédacteur principal de 1e classe Rédacteur principal de 2e classe Rédacteur Adjoint administratif principal de 1e classe Adjoint administratif principal de 2e classe Adjoint administratif	10	9	Rédacteur principal de 1e classe Rédacteur principal de 2e classe Rédacteur Adjoint administratif principal de 1e classe Adjoint administratif principal de 2e classe Adjoint administratif	12	12
Chargé-e de l'accueil et de la logistique	Adjoint administratif principal de 1e classe Adjoint administratif principal de 2e classe Adjoint administratif	1	1	Adjoint administratif principal de 1e classe Adjoint administratif principal de 2e classe Adjoint administratif	1	1
Chargé-e de communication	Attaché Rédacteur principal de 1e classe Rédacteur principal de 2e classe Rédacteur Adjoint administratif principal de 1e classe Adjoint administratif principal de 2e classe Adjoint administratif	2	2	Rédacteur principal de 1e classe Rédacteur principal de 2e classe Rédacteur Adjoint administratif principal de 1e classe Adjoint administratif principal de 2e classe Adjoint administratif	1	1
Chargé-e de l'informatique	Technicien principal de 1e classe Technicien principal de 2e classe Technicien	1	1	Technicien principal de 1e classe Technicien principal de 2e classe Technicien	2	2
Chargé-e du SIG	Technicien principal de 1e classe Technicien principal de 2e classe Technicien	1	1	Technicien principal de 1e classe Technicien principal de 2e classe Technicien	1	1
Chargé-e de contrôle des concessions	Technicien principal de 1e classe Technicien principal de 2e classe Technicien	1	1	Technicien principal de 1e classe Technicien principal de 2e classe Technicien	1	1
Chargé-e de mission énergie et mobilité	Technicien principal de 1e classe Technicien principal de 2e classe Technicien	2	2	Technicien principal de 1e classe Technicien principal de 2e classe Technicien	3	2
Chargé-e de développement de projets photovoltaïques	Technicien principal de 1e classe Technicien principal de 2e classe Technicien	1	1	Technicien principal de 1e classe Technicien principal de 2e classe Technicien	0	
Chargé-e de mission PEBreizh	Attaché hors classe Attaché principal Attaché	1	1	Attaché principal Attaché	1	1
<b>Total</b>		<b>52</b>	<b>46</b>	<b>Total</b>	<b>54</b>	<b>48</b>

## 5. Finances – Attribution d'une subvention exceptionnelle à la commune de Longaulnay (dérogation au guide des aides)

Deux APS relatifs à des projets d'extension de l'éclairage public ont été réalisés en 2017 sur la commune de Longaulnay. Suite à plusieurs rencontres entre la Mairie, le SDE35 et l'Entreprise, le plan final de l'étude détaillée, validé par la commune, était composé de 7 candélabres. Par contre, dans le même temps, l'estimation financière proposée par le SDE35 ne comprenait que 4 candélabres. En 2017, les conventions financières ne détaillaient pas le nombre de candélabre et la commune ne s'est donc aperçue de l'erreur qu'en phase travaux. Le coût unitaire était de 3 950 € par candélabre.

Par courrier du 15 novembre 2019, la Mairie de Longaulnay a sollicité le SDE35 afin d'installer les 3 luminaires « manquants ». Le nouvel APS réalisé en 2019 conduit à un prix unitaire de 6 850 € par point lumineux. La commune demande à ce que, au vu de l'erreur d'information du SDE35, le prix unitaire des candélabres soit similaire à celui pratiqué en 2017.

Vu la responsabilité du SDE35 sur le défaut d'information, et afin de maintenir un reste à charge à la commune équivalent, le bureau propose d'accorder un taux de subvention exceptionnel de 79 % à la commune de Longaulnay. Le coût des travaux HT étant estimé à 20 551,56 €, la subvention accordée à la Ville de Longaulnay sera de 16 235,73 €.

Après délibération, à l'unanimité, le comité syndical décide d'accorder à titre exceptionnel, à la commune de Longaulnay, la subvention proposée par le bureau syndical par dérogation au guide des aides.

## 6. Transfert de compétence IRVE – Modification des conditions techniques, administratives et financières)

Le transfert de la compétence infrastructures de recharge pour véhicules électriques nécessite la validation des « Conditions techniques, administratives et financières » (conditions TAF).

Ce document, validé par le Comité syndical du 4 février 2015, a été modifié :

- par délibération du Bureau syndical en date du 27 octobre 2015
- par délibération du Bureau syndical en date du 12 décembre 2017

L'article 14 prévoit que « dans le cas où le SDE35 décide de déployer une seconde tranche de déploiement, les conditions de financement seront définies par le Comité Syndical en fonction des financements publics disponibles ».

Un nouveau plan de déploiement étant proposé pour 2020, il vous est proposé d'actualiser les conditions TAF conformément à l'Annexe jointe.

Pour les plans de déploiement complémentaires au programme 2016-2017, ceux-ci sont pris en charge de la manière suivante :

- Pour les communes de catégorie « Commune A » : les coûts d'investissement sont pris en charge à 80 % du montant HT par les collectivités concernées, sur fonds propres ou par l'obtention de subventions. Le SDE35 finance 20 % du montant HT de ces bornes et récupère la TVA.
- Pour les communes de catégorie « Commune B et C » => les coûts d'investissement sont pris en charge à 100 % du montant par le SDE35.

Le SDE35 se réserve la possibilité de rechercher des financements complémentaires auprès d'organismes publics.

Pour les communes qui souhaitent installer une borne hors plan de déploiement du SDE35, et après accord de la pertinence de la localisation par le SDE35, les conditions restent inchangées et prévoient que les coûts d'investissement soient pris en charge à 80 % du montant HT par la collectivité demandeuse. Le SDE35 finance 20 % du HT de ces bornes et récupère la TVA.

Après délibération, à l'unanimité, le comité syndical décide de valider la modification des Conditions techniques, administratives et financières telles qu'annexées au présent compte-rendu.

Le détail des conditions techniques, administratives et financières est consultable en annexe au présent compte-rendu.

## 7. Plan de déploiement IRVE

Le SDE35 a déployé depuis 2016 un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur son territoire. Ce réseau, appelé Béma (Bornes Électriques pour Automobiles) offre à ses utilisateurs l'accès à 103 bornes dans 80 communes du département d'Ille-et-Vilaine. Depuis 2019, le réseau Béma a rejoint le réseau breton « Ouest Charge » qui permet à ses utilisateurs d'accéder à plus de 500 bornes de recharge.

Afin de répondre aux enjeux de la transition énergétique et notamment d'accompagner l'augmentation du nombre de véhicules électriques en circulation, le SDE35 souhaite compléter son offre et déployer dès 2020 d'autres points publics de recharge pour véhicules électriques sur le département.

Sur la base des éléments de l'étude prospective sur les besoins en matière d'IRVE réalisée en 2019 et de l'analyse des statistiques des utilisateurs, le plan de déploiement 2020 s'appuie sur :

- un scénario de développement du véhicule électrique dit « ambitieux » sur le territoire de Rennes Métropole correspondant aux objectifs inscrits au PCAET de la métropole avec une couverture du besoin par les pouvoirs publics via le SDE 35 à 16% ;
- un scénario de développement du véhicule électrique dit « médian » sur le reste du département correspondant aux objectifs nationaux du développement du véhicule électrique et du véhicule hybride rechargeable avec une couverture du besoin par les pouvoirs publics via le SDE 35 à 52 %.

Ce plan de déploiement porte ainsi sur 23 points de charges à installer sur la métropole et 118 sur le reste du département (une borne Béma comptabilisant 2 points de charge).

Les points de charges comprennent des bornes rapides (43 à 50 kVA) et des bornes dites Normales Accélérées (3 à 22 kVA) comme dans le premier plan de déploiement, mais également des bornes Normales Accélérées (22 kVA) associées à la mise en place d'ombrières photovoltaïque sur parking par Energ'iv et sa filiale Brete Sun Park. Ce couplage permet de produire une partie de l'électricité consommée pour la mobilité mais également de réduire fortement les coûts d'installation.

La répartition des points de charges par typologies d'installations à ce jour est la suivante :

Localisation	Typologie d'installations	Nombre d'installations	Nombre de points de charge
<b>Rennes Métropole</b>	Borne rapide	1	2
	Borne Normale Accélérée	7	14
	Borne sous ombrière photovoltaïque	3	6
	Borne sur mat d'éclairage (expérimentation)	1	1
	<b>Sous total</b>		<b>23</b>
<b>Ille et Vilaine hors Rennes Métropole</b>	Borne rapide	1	2
	Borne Normale Accélérée	8	16
	Borne sous ombrière photovoltaïque	50	100
	<b>Sous total</b>		<b>118</b>
<b>TOTAL</b>			<b>141</b>

Le cout total estimé de ce plan de déploiement est de 376 000 €.

Après délibération, à l'unanimité, le comité syndical décide :

- d'approuver le scénario de déploiement proposé ;
- d'intégrer ce déploiement au schéma directeur des infrastructures de recharge d'Ille et Vilaine mis en œuvre par le SDE35

- d'approuver l'enveloppe financière allouée à ce plan de déploiement et d'inscrire les montants au Budget 2020 ;
- d'autoriser le Président à solliciter des subventions auprès de tous les financeurs possibles dont l'Etat, la Région Bretagne et l'ADEME.

## 8. IRVE – Exploitation maintenance – Groupement de commande SDE22, 29, 35, 44, 49, 53, 85 et Brest Métropole Océan

Depuis 2016, le SDE 35 participe au développement local de l'électro-mobilité en veillant à conserver une cohérence régionale. Notre syndicat a ainsi déployé un réseau de 91 bornes accélérées et 12 rapides.

En 2018, nous avons adhéré à un groupement de commandes avec les SDE 22 et 29 pour optimiser l'exploitation de nos bornes en mutualisant nos outils d'exploitation et en homogénéisant les services de recharges proposés aux usagers. Le projet de réaliser ce groupement de commande également avec les Pays de Loire avait été esquissé mais, pour des raisons administratives et calendaires, n'avait pas pu aboutir.

Aujourd'hui, les SDE des Pays de Loire (Loire Atlantique 44, Mayenne 53, Maine-et-Loire 49 et Vendée 85) nous proposent de rejoindre leur groupement qui est actuellement en cours de constitution et dont la finalité est comparable au nôtre. Cette proposition rejoint des orientations possibles que nous nous étions données à l'occasion d'échanges entre les Pôles Energies de Bretagne et des Pays de Loire et permettrait de valoriser plus largement la marque de notre service « Ouest Charge ».

L'objectif est de lancer la consultation en février 2020 pour une mise en œuvre opérationnelle de l'exploitation commerciale inter-régionale au 1er mai 2021.

La procédure de passation actuellement envisagée par le coordonnateur du groupement (SDE49) est un marché global de performance après consultation par dialogue compétitif s'appuyant sur le taux de disponibilité des bornes.

Notre retour d'expérience sur l'exploitation du parc de bornes démontre l'intérêt de conserver une certaine maîtrise des prestations de maintenances. Elles nécessitent des compétences et une réactivité minimales gages de satisfaction des usagers et de préservation de la sécurité des biens et des personnes. L'assurance de l'obtention de cette qualité de service tient ainsi davantage à des moyens tenus à disposition qu'au respect d'un taux de disponibilité difficilement mesurable.

Rejoindre ce groupement apporte une solution mutualisée, économique et pertinente en matière de supervision technique des bornes, de gestion du service de recharge, de gestion du service de monétique, ainsi que des services complémentaires pouvant être liés à l'exploitation des bornes. Par contre, cela ne répond que partiellement aux besoins concernant la maintenance du fait d'un parc très hétérogène d'un département à l'autre, autant d'un point de vue du type de matériel, que de l'état du parc après plusieurs années de fonctionnement.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical autorise le Président à signer la convention constitutive du groupement de commande ainsi que tous les documents liés à cette affaire sous réserve :

- de l'aboutissement des discussions engagées avec les autres membres du groupement,
- d'obtenir une procédure de consultation et un dossier de consultation garantissant au SDE35 une augmentation mesurée des tarifs et un taux de disponibilité satisfaisant.



## 9. Adhésion annuelle au service Dialège

La convention Dialège signée entre le SDE35 et EDF est arrivée à échéance le 31 décembre 2019. L'accès à ce service permet au SDE35, aux communes et EPCI membres du SDE35 et à leur Conseiller en Energie Partagé (CEP) d'accéder aux données de consommation d'électricité des bâtiments et de l'éclairage public. La convention porte sur les sites de puissance inférieure à 36 kVA Bleu C5 bénéficiant encore du tarif réglementé, et pour lesquels seul EDF est en mesure de proposer ce service.

En 2019, le montant à charge du SDE35 était de 11 000 € HT/an (catégorie de plus de 5 000 PDL), soit 1,18 € HT/PDL et par an pour 9 306 PDL. Environ la moitié de ces sites ont basculé sur les marchés du groupement d'achat qui ont démarré au 1er janvier 2020, et ne sont donc plus suivi dans Dialège.

En 2020, le montant à la charge du SDE35 sera de 8 000 € HT/an (catégorie de 3 000 à 5 000 PDL), ce qui revient à 1,65 € HT/PDL et par an pour les 4 835 PDL restants qui seront couverts.

Après délibération, à l'unanimité, le comité syndical décide de renouveler la convention Dialège pour l'année 2020 pour les sites historiques de puissance inférieure ou égale à 36 kVA des membres du SDE35 et autorise le président à signer la convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

## 10. Concession - Acquisition d'un outil informatique de traitement des données de concession

Le SYDELA, le SyDEV et le SDE35 collaborent depuis 2018 à la mise en œuvre d'un outil de traitements communs pour produire plus aisément les indicateurs de concession : il s'agit d'automatiser et capitaliser les traitements d'ingestion, de vérification, consolidation et mises en forme des données et de produire ainsi des indicateurs présentés à différentes mailles (communale à minima, échelle d'une communauté de communes, du Syndicat...).

Une phase de « POC » (« Proof of concept ») fin 2018 a permis d'expérimenter l'outil « Data Iku » de DSS, via un marché UGAP avec le prestataire CAP Gémini. Cet outil était pertinent mais il ne répondait pas totalement aux besoins des syndicats.

Une deuxième phase du projet (septembre à novembre 2019) a permis de réaliser une comparaison d'outils susceptibles de répondre aux besoins. Ce travail, réalisé par le prestataire Nextdecision, a mis en valeur l'outil Alteryx, qui répond à de nombreuses attentes et critères sélectionnés par les Syndicats.

Il s'agit maintenant d'acquérir une licence de cet outil pour une durée de 3 ans. Le montant estimé est inférieur à 15 000 €.

A la suite de cet achat, la collaboration entre les 3 syndicats se poursuivra par la phase de développement de l'outil. Une convention entre les 3 syndicats viendra encadrer cette étape.

Après délibération, à l'unanimité, le comité syndical autorise le président à signer le contrat d'acquisition de l'outil Alteryx et tous les documents se rapportant à cette affaire.

## 11. Concession - Point d'avancement des négociations du contrat de concession de distribution et fourniture d'électricité

Depuis le 26 mars 2019, date de la première instance de négociation, près de 20 groupes de travail ont été organisés pour développer les différents axes thématiques liés au modèle du futur contrat de concession de distribution et fourniture d'électricité : Schéma Directeur des Investissements (SDI) et première

Programmation Pluriannuelle de travaux (PPI), Annexe relative à la Transition Energétique, volet contractuel (comptabilité, finances et maîtrise d'ouvrage) et fourniture aux Tarifs Réglementés de Vente.

Concernant la fourniture aux Tarifs Réglementés de Vente par EDF, le modèle de contrat très rigide ne permet pas de « respiration locale » ; il reprend l'organisation et les outils déjà mis en place par EDF en matière de Maitrise de la Demande en Energie (MDE) et de lutte contre la précarité énergétique. Le SDE35 et EDF ont validé le principe de formaliser dans les prochains mois, en parallèle du nouveau contrat, deux conventions indépendantes qui reprendront les engagements d'EDF, sur le territoire d'Ille et Vilaine, allant au-delà de leurs obligations légales sur ces deux thématiques.

Concernant l'exploitation du service de distribution d'électricité par Enedis, le SDE35 avait pris acte par délibération du 17 septembre 2019, du diagnostic technique partagé de la concession.

Depuis cette date, la négociation s'est poursuivie, mais elle a mis en évidence plusieurs points importants de désaccords résumés dans le tableau ci-dessous :

Thématiques	Position SDE35	Position Enedis
<b>Schéma Directeur D'Investissement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Objectif validé</li> <li>– Un objectif (Critère B) différent pour les zones rurales et urbaines</li> <li>– Des objectifs à mi-contrat ou par PPI</li> <li>– Une demande d'affecter les Provisions de Renouvellement aux travaux du PPI <u>et</u> de s'interdire toute reprise en résultat <u>et</u> de mettre en place un suivi dédié</li> <li>– Intégrer des dispositions concernant la gestion d'un potentiel désaccord sur les PPI suivantes</li> <li>– Méthode de priorisation des investissements à formaliser dans le SDI</li> <li>– Engagement (contenu et délai) sur la transmission des données requises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Une ambition de renouvellement quasi intégral du réseau aérien BT fil nu en zone urbaine à l'horizon 25 ans</li> <li>– Refus d'Enedis et demande de ne pas parler d'objectif mais de valeurs repère</li> <li>– Refus d'Enedis</li> <li>– Refus d'Enedis</li> <li>– Refus d'Enedis</li> <li>– Accord sur la méthode</li> <li>– Refus d'Enedis</li> </ul>
<b>Plan Pluriannuel d'Investissement 2021 2025</b>	<p>Le montant d'investissement proposé par Enedis de 4 millions d'euros par an est très insuffisant eu égard :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– aux objectifs partagés du SDI</li> <li>– à l'historique des investissements réalisés qui ne permettait déjà pas d'enrayer le vieillissement du patrimoine de la concession : 4 à 8 millions d'euro par an au bilan financier de la concession : 250 millions de Chiffre d'Affaires, dont 22 millions de bénéfices <u>après</u> versement de la contribution d'équilibre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Enedis considère la proposition adéquate</li> <li>– Enedis rappelle que le PPI ne correspond qu'aux zones prioritaires localisées ... mais reconnaît une baisse sensible des prévisions d'investissement</li> <li>– Enedis indique que les priorités d'investissement établies au niveau national expliquent le moindre investissement sur la concession d'Ille-et-Vilaine</li> </ul>

<b>Bilan comptable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sous-évaluation de certains passifs de la concession</li> <li>- Contestation du traitement comptable réalisé par Enedis des contributions aux raccordements consommateurs et producteurs</li> <li>- Défaut d'information relatif aux tables de probabilité et aux motifs de reprises de provisions ne permettant pas au SDE35 de réaliser un contrôle satisfaisant des données comptables</li> </ul> <p><b>→ Ces sous-estimations du droit du concédant sont estimées à une perte de 220 M€ de ressources pour le SDE35</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Refus d'Enedis</li> </ul>
<b>Répartition de la maîtrise d'ouvrage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Demande de réalisation par le SDE35 des raccordements « producteurs d'énergie renouvelable » sur les communes rurales</li> <li>- Demande de réalisation par le SDE35 des travaux d'effacements sur la ville de Rennes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Refus d'Enedis</li> <li>- Accord de principe</li> </ul>
<b>Durée</b>	20 ans	25 ou 30 ans

<b>Volet Financier</b>	Redevance R1	<p>1 037 K€ / an (au lieu de 814 K€ /an actuellement) (1 800 K€/an hors plafond)</p> <p>Accord sur le montant mais regret que la départementalisation conduite à plafonner autant le montant</p>	Accord
	Redevance R2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Estimation jugée insuffisante au regard des montants actuels et de la hausse nationale des redevances de 15 % annoncée lors de l'accord cadre</li> <li>- Refus d'une formule conduisant à une baisse constante du montant de redevance sur la durée du contrat (- 1 000 000 € / an au terme du contrat)</li> </ul> <p>→ 4 pistes ont été proposées par le SDE35 pour optimiser le montant de R2, dont le maintien de la particularité de la formule actuelle.</p>	Estimation jugée intéressante du fait d'une augmentation du montant durant les premières années grâce au lissage ... mais nécessite une signature rapide et sur une durée de 30 ans.
	Article 8	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Montant actuel (515 k€ + 200 k€ sur Ville de Rennes) jugé faible par rapport à la taille de concession</li> <li>- Demande d'une majoration pour les travaux d'effacement coordonné réalisés en commune urbaine et contribuant aux objectifs du SDI</li> <li>- Demande d'une convention de 4 ans calée sur la durée des PPI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Montant actuel jugé suffisant</li> <li>- Proposition d'intégrer ces travaux au titre de la sécurisation portée par Enedis, mais pas de coordination possible avec les autres réseaux</li> <li>- Proposition de convention de 2 ans, là où le modèle prévoit 1 an</li> </ul>

En matière de Transition Energétique, Enedis et le SDE35 ont validé 3 ambitions et 15 leviers adaptés aux enjeux de l'Ille et Vilaine. Le principe est de formaliser ces engagements au sein d'une annexe d'une durée de 4 ans, adossée au contrat. Le SDE35 reste en attente d'engagements fermes et concrets sur les leviers d'actions mais le travail n'est pas achevé à date du présent compte-rendu.

Au vu de ces points importants de désaccords, la Commission Concession propose :

- de prendre acte de l'état d'avancement des négociations avec Enedis,
- de suspendre les négociations faute de pouvoir aboutir à un accord équilibré avant la fin du présent mandat,
- de missionner les services durant cette période afin de poursuivre le travail d'écriture du contrat et de ses annexes, dont celle relative à la Transition Energétique sur laquelle des propositions pertinentes ont été proposées par Enedis.

Après avoir pris connaissance des conclusions de la commission concession, le comité syndical, à l'unanimité prend acte des points importants de désaccord et valide la décision de la commission concession de suspendre les négociations.

## 12. Concession - Projet de desserte en gaz de Saint-Germain-en-Coglès

En juin 2017, la communauté de communes de Couesnon-Marches de Bretagne et la commune de Saint-Germain-en-Coglès ont sollicité la prise en charge technique et organisationnelle du projet de desserte en gaz de la commune de Saint-Germain-en-Coglès, porté par les consommations en chaleur requises par l'entreprise MICHEL (transformations de produits céréaliers).

En juillet 2017, le comité a validé le lancement d'une étude de faisabilité technique et économique pour ce réseau de desserte ainsi que le transfert de la compétence gaz de la commune au syndicat.

Au printemps 2018, l'étude de faisabilité a confirmé la rentabilité économique du projet et, après le feu vert des établissements MICHEL, une consultation sous forme de concession a été lancée par le SDE35 à l'automne 2018.

Un seul candidat, GRDF, a répondu à cette consultation en février 2019. Au regard du montant excessif de participation requise auprès de l'industriel et des collectivités, et de nombreuses lacunes (notamment l'absence de clause de revoyure), le SDE35 a sollicité une nouvelle offre.

Remise fin avril 2019, cette deuxième offre s'est avérée également insatisfaisante : desserte minimale du bourg et participation toujours excessive.

Une troisième offre a alors été demandée en prenant en compte l'intégration à court ou moyen terme d'une station GNV pouvant alimenter les Ets MICHEL, ainsi que l'entreprise de transport voisine. Cette 3ème offre, remise fin novembre 2019 intègre une clause de revoyure mais reste peu satisfaisante, car toujours pénalisée par un mode de financement de la dette très onéreux (emprunt calculé avec un taux de 9%) et une prise en compte des consommations des Ets MICHEL très courte (11 ans pour une durée de contrat de 30 ans).

Présentée en décembre 2019 aux collectivités concernées et aux Ets MICHEL, cette dernière offre a été refusée car jugée trop onéreuse.

Après avoir pris connaissance des éléments ci-dessus, le comité syndical, à l'unanimité décide que cette consultation sera déclarée sans suite.

La desserte de Saint-Germain-en-Coglès pourra être reconsidérée dans un projet plus global, qui intégrerait également la desserte des communes d'Antrain et de Marcillé-Raoul, et où le SDE35 porterait sous sa maîtrise d'ouvrage une partie des investissements.

### 13. Information des attributions exercées par le bureau par délégation du comité

Le Comité syndical a délégué au bureau certaines de ses attributions. Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président rend compte des travaux et des attributions du bureau exercées par délégation de l'organe délibérant.

- Attribution de subventions diverses pour travaux – (Bureau du 03/12/2019) – Annexe 3

### 14. Information des attributions exercées par le président par délégation du comité

Le comité syndical a délégué au Président certaines de ses attributions. Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

- Achats inférieurs à 2 000 €

La liste détaillée des achats inférieurs à 2 000 € est consultable sur demande aux services du SDE35.

- Achats supérieurs à 2 000 €

Aucune dépense à indiquer

### 15. Questions diverses

#### Calendrier prévisionnel 2020 du renouvellement des instances

- **18 février 2020** : Dernier Bureau /Comité du SDE35
- **15 et 22 mars** : Elections municipales
- **Du 23 au 29 mars** : Election des exécutifs des communes (Maire et Adjoints)
- **Du 29 mars au 24 avril** : Désignation des délégués communaux, des délégués des EPCI et des représentants de la Métropole
- **Du 4 au 14 mai à 18h00** : Réunion des collèges électoraux pour désignation des représentants membres titulaires et suppléants au Comité syndical :
  - **4 mai** : Guipry-Messac (Pays de Redon et des Vallons de Vilaine)
  - **5 mai** : Etrelles (Pays de Vitré)
  - **11 mai** : Montfort-sur-Meu (Pays de Broceliande)
  - **12 mai** : Miniac-Morvan (Pays de Saint-Malo)
  - **13 mai** : Saint-Aubin d'Aubigné (Pays de Rennes)
  - **14 mai** : Maen-Roch (Pays de Fougères)
- **Le 28 mai à 17 h** : Réunion d'installation du Comité syndical et élection du/de la Président(e)

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 12 h 30

**Le Président,  
Didier NOUYOU**



---

# Rapport d'orientation budgétaire

---

Exercice 2020

---

## Sommaire

---

Sommaire .....	2
Préambule.....	3
1 - Contexte national .....	3
2 - Contexte local .....	3
4 - Analyse financière : indicateurs financiers, dette, dynamique des recettes .....	5
5 – Création d’une provision pour risque contentieux avec EDF et ENEDIS à l’occasion du renouvellement du contrat de concession.....	7
6 - Structure et évolution des dépenses de personnel.....	7
7 - Projet stratégique du SDE35 - Orientations budgétaires 2020 .....	10
<b>Mission 1 : Réduire les consommations énergétiques.....</b>	<b>12</b>
<b>Mission 2 : Améliorer l’efficacité énergétique .....</b>	<b>18</b>
<b>Mission 3 : Développer les énergies renouvelables .....</b>	<b>24</b>
<b>Mission 4 : Développer la relation aux usagers.....</b>	<b>28</b>
<b>Mission 5 : Mutualiser les moyens et les expériences .....</b>	<b>31</b>
<b>Mission 6 : Assurer le contrôle de concessions .....</b>	<b>36</b>
<b>Mission 7 : Développer des moyens généraux adéquats .....</b>	<b>39</b>
Annexe : Organigramme du SDE35 au 1 <sup>er</sup> février 2020.....	42
Annexe : Organigramme de la SEM Energ’iV au 1 <sup>er</sup> janvier 2020.....	43

## Préambule

---

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite « Loi NOTRE » – art. 107 – a créé le « Rapport d’Orientations Budgétaires » (ROB), lequel constitue la base à partir de laquelle doit se tenir le débat d’orientations budgétaires.

Ce texte, inséré à l’article L2312-1 du CGCT et complété par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise qu’un établissement public de coopération intercommunale comme le SDE35 comptant plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus doit produire un rapport d’orientations budgétaires intégrant les éléments spécifiques suivants :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes et la présentation des engagements pluriannuels (autorisations de programme),
- des informations relatives à la structure de la dette,
- la structure des effectifs et l’évolution des dépenses de personnel.

Les orientations budgétaires traduisent les grandes lignes de l’action politique et surtout les équilibres financiers retenus pour l’année à venir. C’est un exercice qui permet de définir les contours du prochain budget.

## 1 - Contexte national

---

La croissance subit une légère inflexion, reflet d’un environnement international un peu moins porteur, même si la demande intérieure demeurera soutenue notamment grâce aux investissements des entreprises et à une consommation des ménages favorisée par le dynamisme de l’emploi et par des mesures du Gouvernement en faveur du pouvoir d’achat. Les organismes compétents en la matière (OCDE, FMI, banque de France, commission européenne...) anticipent en moyenne une croissance de l’ordre de +1,4 % en 2019 et +1,3% en 2020, mais un déficit public qui se creuse, principalement en raison de la transformation du crédit d’impôt pour la compétitivité et l’emploi (CICE).

Après une hausse de +1,6 % en 2018, l’inflation y compris tabacs ralentirait pour atteindre +1,3 % en 2019 et 2020. L’investissement resterait dynamique dans un contexte financier toujours favorable.

Les collectivités territoriales sont depuis 2014 associées à la réduction du déficit public global de la France. Après une baisse de la dotation globale de fonctionnement entre 2014 et 2017, c’est la taxe d’habitation qui a été réformée en 2018 et vise une suppression totale de la recette en 2021. Parallèlement, le taux de taxe habitation sera gelé en 2020 et les collectivités se verront prélever le surplus du produit de taxe habitation résultant de la hausse des taux entre 2017 et 2019. En contrepartie, les communes percevront à partir de 2021 le produit de la taxe foncière départementale et les EPCI à fiscalité propre se verront attribuer une fraction du produit de la TVA. La loi de finances pour 2020 fixe également les modalités de la révision des valeurs locatives des locaux d’habitation.

Le SDE35 dont les ressources provenant de l’état résultent d’un compte d’affectation spéciale (FACE) au budget n’a pas été impacté par des baisses en 2018-2019. Une réforme des modalités de calcul du FACE est cependant attendue en 2020, rendant ainsi incertains les montants dont le Syndicat pourra bénéficier.

## 2 - Contexte local

---

Département le plus peuplé de Bretagne, l’Ille-et-Vilaine compte, début 2019, 1 076 330 habitants. Avec plus de 99 000 habitants en 10 ans, le département contribue au deux-tiers de l’augmentation totale de la population Bretonne. La population brétilienne a progressé en moyenne de +1% par an, soit un rythme deux fois plus rapide que celui de la population française, positionnant ainsi l’Ille-et-Vilaine au 9<sup>ème</sup> rang français

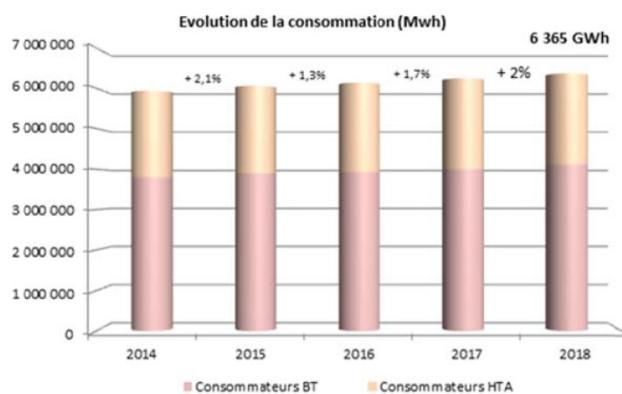


en termes de croissance démographique. Sa population est assez jeune avec un âge médian de 38 ans, contre 40 ans au niveau national et 42 ans au niveau régional, en partie en raison de l'attractivité économique du territoire. En effet, le taux de chômage en Ille-et-Vilaine atteint 6,3%, soit le taux régional le plus bas depuis 2009, contre une projection à 8,1% en 2020 au niveau national.

En corrélation immédiate de cette croissance démographique, le secteur de la construction confirme en 2018 la tendance observée en 2019 avec plus de 10 000 logements nouveaux et une hausse de +15% de locaux non résidentiels (hors bâtiments agricoles) mis en chantier sur l'année. Toutes activités confondues, le département représente 40% des surfaces commencées de la région et 53% de la construction de bureaux<sup>1</sup>.

Ce développement s'accompagne d'une augmentation régulière du nombre d'utilisateurs du réseau de distribution (+ 1,6 % entre 2017 et 2018, + 1,7 % entre 2016 et 2017) avec une légère baisse de clients HTA (-1,2 %), l'ensemble des points de livraison de la concession de distribution électrique représente 609 245 contrats.

Depuis 2014, la consommation confirme une tendance à la hausse et atteint près de 6 365 GWh en 2018.



### 3 - Présentation du SDE35 et de ses compétences

Garant du service public de l'électricité et acteur de la transition énergétique, le Syndicat Départemental d'Énergie 35 (SDE35) est un syndicat mixte composé de Communes, d'EPCI et de Rennes Métropole.

Outil de proximité, il accompagne les Collectivités d'Ille-et-Vilaine dans l'aménagement de leurs territoires en contribuant à la modernisation des réseaux électriques dans les communes rurales et à leur dissimulation pour l'ensemble des communes. Si la mission première et historique du SDE35 reste son investissement sur les réseaux électriques permettant de garantir une qualité d'électricité homogène sur l'ensemble du territoire urbain et rural, de nouveaux champs d'intervention s'ouvrent au syndicat.

Avec les nouvelles lois de transition énergétique, le SDE35 a étoffé ses missions en développant de nouvelles compétences dans le domaine de l'éclairage public, de la desserte gaz ou le développement de la mobilité bas carbone : déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et de stations d'avitaillement GNV, émergence de stations d'hydrogène vert.

Il ambitionne également de développer ses propres outils de production d'énergie renouvelable sur le Département, à travers l'activité de sa SEML Energ'IV créée en 2018, et de contribuer à leur émergence par des partenariats locaux et citoyens.

<sup>1</sup> Données issues du Rapport « Economie 35 – Edition 2019 » de l'Observatoire Economique de la CCI d'Ille-et-Vilaine.

## 4 - Analyse financière : indicateurs financiers, dette, dynamique des recettes

La situation financière du SDE35 est satisfaisante au regard du niveau d'épargne, du fonds de roulement et de sa capacité d'autofinancement.

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour réaliser des investissements après le remboursement de la dette. Elle représente les capacités d'autofinancement du SDE35. Sans aucune dette, la capacité d'autofinancement (CAF) du SDE35 est importante (environ 9 millions d'euro prévus en 2020).

Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre l'encaissement de recettes et le paiement de dépenses. On peut interpréter la variation du fonds de roulement comme la variation de la trésorerie. Depuis 2014, le SDE35 s'est engagé à réduire son fonds de roulement en investissant de façon volontariste pour l'efficacité du réseau de distribution de l'électricité (PCDMR).

L'objectif est de continuer à privilégier un haut niveau d'investissement sur les réseaux d'énergie (électricité, gaz), la mobilité bas carbone, les énergies renouvelables par la Société d'Economie Mixte Locale (SEML) Energ'iv, permettant ainsi d'offrir aux communes un service public de l'énergie efficace et de qualité.

	2017	2018	2019 prévisionnel
<b>Recettes totales (réelles)</b>	52 087 547,12 €	52 475 487,37 €	52 927 289,69 €
<b>Dépenses totales (réelles)</b>	41 104 462,45 €	45 083 234,32 €	41 668 113,13 €

<b>Recettes réelles de fonctionnement</b> (hors produits financiers et exceptionnels)	19 772 052,27 €	19 404 850,47 €	18 046 298,35 €
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b> (hors charges financières et exceptionnels)	5 594 939,28 €	5 771 458,92 €	6 227 889,85 €
<b>Epargne de gestion</b>	14 177 112,99€	13 633 391,55 €	11 818 408,50 €
- résultat exceptionnel	299 441,18 €	252 307,86 €	286 404,72 €
<b>Epargne nette = CAF</b>	<b>14 177 122,99 €</b>	<b>13 410 000,38 €</b>	<b>11 532 003,78 €</b>

La diminution de recettes de l'exercice 2019 par rapport aux deux exercices précédents provient de l'effet de décalage de comptabilisation du dernier trimestre de TCCFE de l'année 2016, ayant entraîné l'encaissement de seulement 3 trimestres sur 2016 contre 5 trimestres sur 2017, soit une recette de TCCFE exceptionnellement élevée sur cet exercice. En outre, ce décalage a eu un impact à la hausse en 2018 puis à la baisse en 2019, sur le calcul de la redevance R2 versée par le concessionnaire Enedis dont le calcul prend en considération le montant de TCCFE encaissé deux années plus tôt.

## Focus sur les principales recettes du SDE35

### La Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)

Cette taxe est la principale recette du SDE35. Elle est perçue par le SDE35 sur les communes rurales (en 2010). Une partie est reversée par le syndicat aux communes devenues urbaines depuis 2015. La fusion des communes et la hausse démographique du département sont susceptibles de donner la possibilité à de plus en plus de communes de demander le reversement, partiel ou total, de cette taxe faisant peser sur cette recette un risque de réduction dans les années à venir.

Montant estimé en 2020 : 10 200 000 €

### Les dotations des programmes du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE)

Ces dotations correspondent à 80 % du montant hors taxe des travaux d'électrification réalisés sur les communes rurales.

Un travail est en cours au FACE pour revoir les critères d'attributions des programmes financiers pour les AODE. A la date de rédaction de ce document, les montants potentiellement attribués au SDE35 ne sont pas connus.

Les montants 2019 ont été repris comme base pour l'année 2020 à savoir 9,06 millions d'euros.

### Les redevances et participations d'Enedis

- La redevance dite « R1 » vise à financer les dépenses annuelles de structure supportées par le SDE35 en tant qu'autorité concédante du réseau de distribution d'électricité. Pour 2020, cette redevance est estimée à 822 000 €.
- La redevance dite « R2 » est proportionnelle aux investissements effectués par le SDE35 sur les réseaux de distribution d'électricité en 2018 déduction faite des montants de TCCFE perçus par le SDE35 cette même année. En 2020, cette redevance est estimée à plus de 2,7 millions d'euro.
- Pour les effacements de réseaux, Enedis verse une participation annuelle de 515 000 € dans le cadre de l'article 8 du cahier des charges de concession (stable depuis 2014).
- Pour les extensions, Enedis reverse la Part Couverte par le Tarif au SDE35 qui réalise la partie en domaine public du raccordement estimé en 2020 à 823 000 €.

### La participation des membres du SDE35 aux travaux réalisés sur leur territoire

Ces participations sont calculées en fonction de la classification de la collectivité (type A, B, C), de son taux de modulation et de la typologie des travaux. Le guide des aides, voté en décembre 2019, précise l'ensemble des dispositifs. En 2020, cette recette, toutes compétences confondues, est estimée à plus de 8,5 millions d'euros.

### La participation des collectivités à la maintenance de l'éclairage public

Ces participations sont calculées en fonction des tarifs au point lumineux délibérés par le Syndicat. En 2018, à l'occasion de la redéfinition de la compétence Eclairage et de la passation de nouveaux marchés, il a été voté un tarif différent pour les Leds (12 € par point lumineux) contre 20 € (pour les communes rurales) ou 25 € (pour les communes urbaines) pour les autres sources lumineuses. Avec le transfert de nouvelles communes en 2019 et en début d'année 2020, le montant estimé de cette participation atteint 1 292 000 €.

### La participation des usagers et des tiers

Les usagers et les tiers tels que les promoteurs participent également aux travaux qui les concernent en fonction du guide des aides. En 2020, cette recette est évaluée à 1,2 millions d'euros (contre 1,4 million d'euro en 2019).

## 5 – Création d'une provision pour risque contentieux avec EDF et ENEDIS à l'occasion du renouvellement du contrat de concession

---

Le SDE35 a signé un contrat de concession de distribution et de fourniture d'électricité pour une durée de 30 ans le 1<sup>er</sup> juillet 1992. Ce contrat dont Enedis et EDF sont les co-titulaires prend fin officiellement au 30 juin 2022.

Le SDE35 a choisi d'engager, dès 2019, le travail de renouvellement de la concession sur la base du nouveau modèle de cahier des charges arrêté en décembre 2017 par les fédérations représentatives des concédants - FNCCR, France Urbaine - et les concessionnaires.

Pour préparer cette négociation, le SDE35 a diligenté un audit de la concession lui permettant, dans le cadre de ses prérogatives de contrôle, de vérifier plus avant les données que lui remet annuellement Enedis dans le compte-rendu annuel d'activité (CRAC). L'audit a mis en évidence plusieurs dysfonctionnements majeurs qui tiennent premièrement à l'opacité ou à l'absence des informations remises par le concessionnaire en vue de contrôler les données patrimoniales, et dans un second temps à des divergences de fond sur l'application de certaines clauses contractuelles relatives aux provisions pour renouvellement (et enveloppes assimilables) entraînant une sous-évaluation substantielle de 220 millions d'euro du patrimoine de la collectivité.

Durant les négociations, Enedis a clairement fait part au SDE35 de son refus de prendre en compte les conclusions de cet audit.

Ce point de blocage majeur relatif à la clôture du contrat existant, et donc à la signature du prochain contrat, est susceptible de conduire le SDE35 à diligenter un contentieux à l'encontre d'Enedis. Pour cette raison, il est proposé la création dans le budget 2020 d'une provision de 150 000 € pour risque dédiée.

## 6 - Structure et évolution des dépenses de personnel

---

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le SDE35 compte 54 agents dont 3 agents en disponibilité et 1 agent en congés de longue maladie dans l'attente de sa mise à la retraite. Sur les 50 agents présents, 40 agents sont titulaires, 5 agents sont stagiaires, 1 agent est en détachement d'une autre fonction publique et 8 agents sont contractuels de la fonction publique territoriale.

L'évolution des dépenses de personnel sur l'exercice 2020, par rapport à 2018, correspond :

- aux impacts des recrutements opérés en 2019 et ceux prévus en 2020,
- aux remplacements d'agents faisant valoir leur droit à la retraite,
- à la poursuite de la mise en œuvre du PPCR (Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations),
- à l'évolution du régime indemnitaire de certains agents,
- au reversement par la SEML Energ'IV de 50% des salaires et charge des services mis à sa disposition.

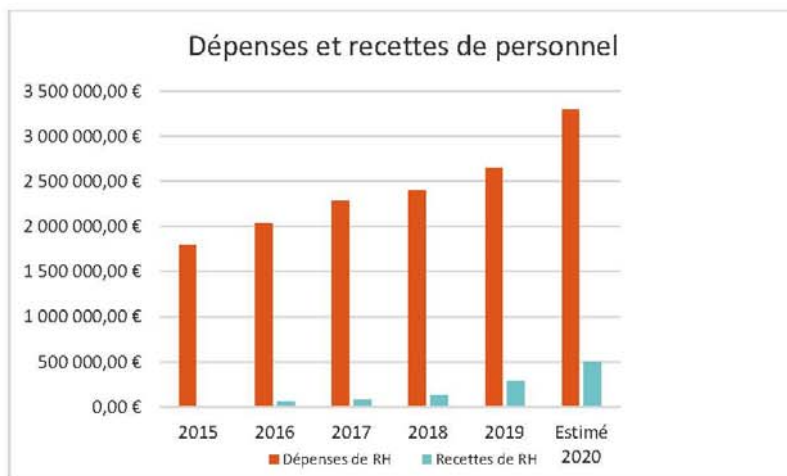
La totalité des emplois permanents et non permanents figurant au tableau des effectifs doivent être inscrits au budget. Le tableau comportant les évolutions de postes pour l'année 2020 est annexé à la note de synthèse et fait l'objet d'une délibération proposée à l'issue du présent Débat d'Orientation Budgétaire.

Le budget du personnel évolue de façon constante et régulière depuis quelques années en lien avec le développement du syndicat et de ses compétences et de son implication croissante dans la transition énergétique. Le budget du personnel s'élevait à 2,7 millions en 2019.

Il est prévu en 2020 un montant de 3,3 millions d'€ au chapitre 012 – charges de personnel comprenant, les rémunérations, les charges, les évolutions présentées ci-dessus ainsi que l'ensemble des frais afférents. Ce montant est en hausse de 24 % par rapport à 2019.

Dans le même temps, après une hausse de +124% entre 2018 et 2019 issue principalement des premiers remboursements par la SEML Energ'IV au SDE35 du personnel dédié au titre de la convention de mise à disposition de services, les recettes afférentes aux charges de personnel évoluent également à la hausse

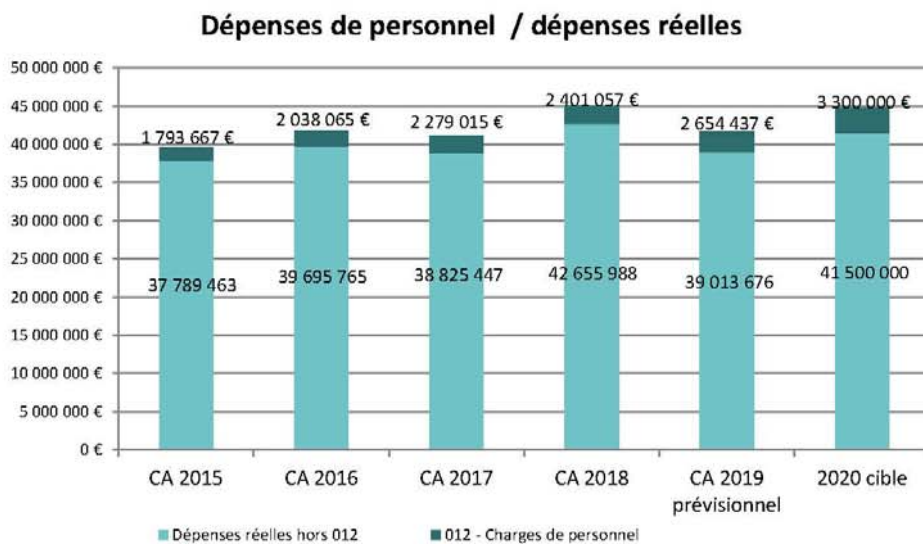
entre 2019 et 2020 de +73 % en raison notamment du début du suivi des travaux engagés par la société en 2020 (environ 300 000 € prévus en 2020).



D'autres recettes viennent atténuer les charges de personnel :

- Le remboursement, par les syndicats d'énergie bretons et la métropole de Brest, de plus des ¾ des dépenses engagées par le portage, par le SDE35, du poste de chargée de mission du Pôle Energie Bretagne,
- Une dotation de 100 000 € versée par la FNCCR sur 2 exercices pour le recrutement d'un économiste de flux (programme ACTEE),
- La participation des membres du groupement d'achat d'énergie au SDE35 pour lui permettre d'assurer la coordination du groupement,
- Les participations des tiers (non comptabilisées dans le graphique ci-dessus) sur la maintenance et les travaux d'éclairage et de réseaux électriques.

Le graphique ci-après représente les charges de personnel par rapport au montant des autres dépenses réelles du SDE35. Le ratio reste mesuré avec un taux de 7,95 %.



Concernant les avantages sociaux, les agents du SDE35 bénéficient :

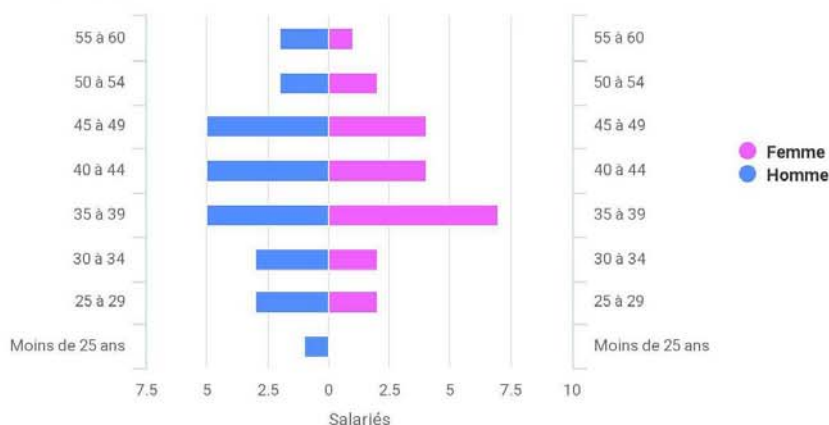
- de l'adhésion au COS Breizh (Comité des Œuvres sociales Breizh),
- de chèques déjeuners (1 chèque d'une valeur faciale 8 € par jour travaillé dont 60 % pris en charge par l'employeur),
- d'un chèque cadeau à Noël pour les enfants, à la charge des agents, ayant moins de 16 ans (valeur 30 €)
- d'une participation de l'employeur à la garantie maintien de salaire selon la catégorie A, B ou C.

Concernant les horaires :

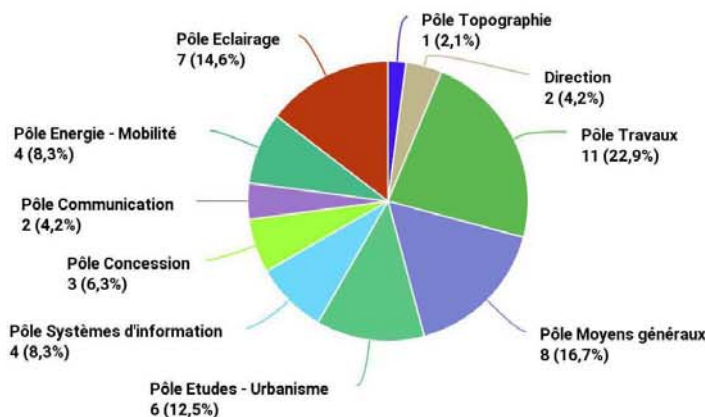
- Nombre d'heures rémunérées : 1 820 heures
- Les services du SDE35 fonctionnent sur la base annuelle de 1 607 heures. Le cycle de travail n'a pas évolué depuis le protocole ARTT soit une semaine de 40 heures sur 5 jours de travail soit 8h par jour.

Dans le domaine des ressources humaines, un règlement intérieur est en cours d'élaboration au sein des services. Un groupe de travail composé d'une dizaine d'agents tirés au sort a été mis en place fin 2018. Il est chargé de co-rédiger, avec la Direction, ce document important régissant les règles de fonctionnement internes : utilisation des locaux et du matériel, temps de travail, gestion des absences, conditions de mise en place du télétravail... Il est prévu de le soumettre au Comité syndicat pour approbation en février 2020.

**La pyramide des âges des agents du SDE35 en poste au 1<sup>er</sup> janvier 2020 montre un relatif équilibre entre homme et femmes.**



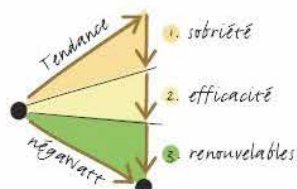
**Répartition des agents par pôle au 1<sup>er</sup> janvier 2020**



## 7 - Projet stratégique du SDE35 - Orientations budgétaires 2020

Afin de gagner en lisibilité, le projet stratégique du SDE35, a été décliné, en 2018, comme une contribution locale au scénario NegaWatt, scénario prospectif établi par des experts indépendants qui confirme la possibilité technique d'une France utilisant 100 % d'énergies renouvelables en 2050.

Le projet stratégique du SDE35 est décliné en 7 missions, elles-mêmes déclinées en programmes d'actions, dont les 3 leviers du scénario NegaWatt : la sobriété, l'efficacité et les énergies renouvelables.



Préparées à partir du réalisé de l'année 2019, des évolutions connues pour 2020 et des évaluations des dépenses et recettes nouvelles, les orientations budgétaires sont présentées par grandes missions.

Les pages suivantes dressent le détail des actions envisagées pour l'année 2020 et les résultats des premiers indicateurs de suivis qui ont été mis en place fin 2017. Ces éléments seront précisés à l'occasion du vote du budget.

Les moyens humains ont été répartis par mission, par une estimation du temps passé par les agents concernés.

La mission 7 – Moyens généraux - rassemble les missions transversales de la collectivité : le système d'information (matériels, logiciels et personnels), la direction, l'administration, la communication, les finances, la gestion des ressources humaines et les marchés publics, les frais des élus et les écritures d'ordre.

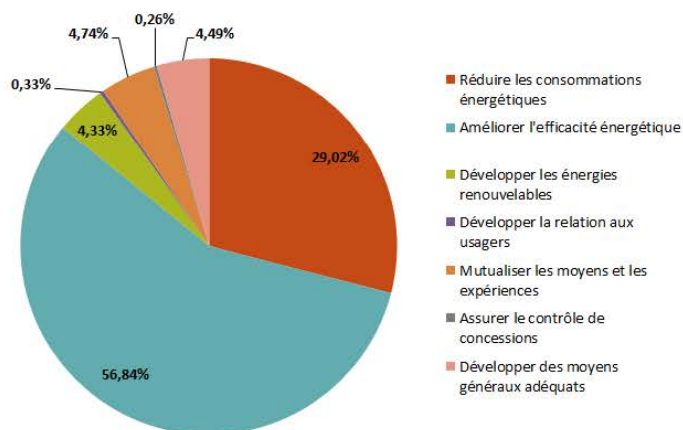
Les dépenses et recettes du SDE35 ne pouvant pas être attribuées par mission ont donné lieu à une ventilation grâce à des clefs de répartition. Il s'agit principalement des charges générales (charges de bâtiment, fournitures, déplacements...), représentant environ 260 000 €, qui ont été ventilées au prorata du montant des charges de personnel de chaque mission.

Les tableaux ci-après intègrent les montants par mission (le tableau détaillé est joint en annexe à la note de synthèse).

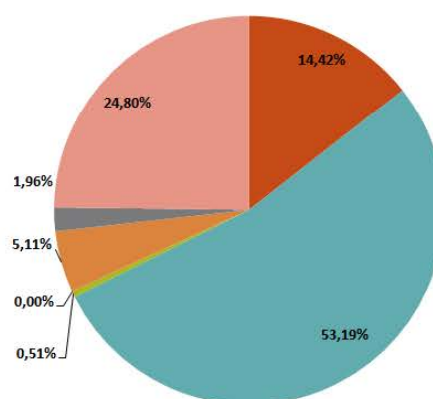
### Débat d'orientation budgétaires 2020, en k€

Missions	Intitulés	Dépenses	Recettes
1	Réduire les consommations énergétiques	14 975 k€	6 038 k€
2	Améliorer l'efficacité énergétique	29 330 k€	22 269 k€
3	Développer les énergies renouvelables	2 232 k€	214 k€
4	Développer la relation aux usagers	169 k€	0 k€
5	Mutualiser les moyens et les expériences	2 444 k€	2 139 k€
6	Assurer le contrôle de concessions	132 k€	822 k€
7	Développer des moyens généraux adéquats	2 318 k€	10 385 k€
<b>Total des écritures réelles</b>		<b>51 419 k€</b>	<b>41 867 k€</b>

#### Dépenses réelles par mission



#### Recettes réelles par mission



A titre comparatif :

#### Compte administratif prévisionnel 2019

Missions	Intitulés	Dépenses	Recettes
1	Réduire les consommations énergétiques	10 145 k€	5 989 k€
2	Améliorer l'efficacité énergétique	26 179 k€	20 917 k€
3	Développer les énergies renouvelables	2 047 k€	195 k€
4	Développer la relation aux usagers	154 k€	0 k€
5	Mutualiser les moyens et les expériences	1 011 k€	622 k€
6	Assurer le contrôle de concessions	139 k€	832 k€
7	Développer des moyens généraux adéquats	1 975 k€	10 346 k€
<b>Total des écritures réelles</b>		<b>41 650 k€</b>	<b>38 901 k€</b>



## Mission 1 : Réduire les consommations énergétiques

### Contexte

La sobriété énergétique passe avant tout par le changement de comportement et d'attitude pour infléchir la consommation énergétique. Le SDE35, en tant qu'acteur public des énergies, a un rôle central à jouer dans cette prise de conscience collective.

C'est d'abord vis-à-vis de ses collectivités membres que le SDE35 agit en faveur de la sobriété énergétique en accompagnant les 184 collectivités (178 en 2018) qui lui ont délégué la compétence éclairage à réaliser des économies d'énergies en redéfinissant leur projet d'éclairage public. Ce sont près de 52 000 points lumineux qui sont gérés par le SDE35 et sur lesquels une politique volontariste de rénovation et d'abaissement de l'éclairage peut être menée afin de réduire massivement les consommations énergétiques.

L'action du SDE35 s'opère également auprès du grand public à travers des opérations de sensibilisation menées principalement dans les écoles, mais aussi auprès des élus du département. L'année 2019 a vu le lancement d'un programme pédagogique ambitieux à destination des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.

### Objectifs

Prioriser les besoins énergétiques essentiels dans les usages individuels et collectifs de l'énergie, favoriser et encourager l'adoption de nouveaux comportements et modes de travail.

### Moyens affectés

Réduction des consommations	3 565 335,73 €	11 229 786,38 €	14 795 122,11 €	1 539 500,00 €	4 498 800,00 €	6 038 300,00 €
<b>Rénover et assurer la performance des installations d'éclairage public</b>	<b>3 273 401,10 €</b>	<b>11 169 786,38 €</b>	<b>14 443 187,48 €</b>	<b>1 377 000,00 €</b>	<b>4 446 800,00 €</b>	<b>5 823 800,00 €</b>
Fonctionnement	3 600,00 €	- €	3 600,00 €	- €	- €	- €
Gestion patrimoniale et obligations de l'exploitant	646 060,00 €	- €	646 060,00 €	- €	- €	- €
Maintenance	1 472 000,00 €	0,00 €	1 472 000,00 €	1 292 000,00 €	0,00 €	1 292 000,00 €
Petits travaux	485 000,00 €	300 000,00 €	785 000,00 €	65 000,00 €	0,00 €	65 000,00 €
Travaux sous MO SDE	- €	7 005 000,00 €	7 005 000,00 €	20 000,00 €	3 646 800,00 €	3 666 800,00 €
Travaux pour compte de tiers	- €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	- €	800 000,00 €	800 000,00 €
Subventions	- €	2 864 786,38 €	2 864 786,38 €	- €	- €	- €
Projet SMILE	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Personnel	559 200,00 €	- €	559 200,00 €	- €	- €	- €
Charges générales ventilées	107 541,10 €	- €	107 541,10 €	- €	- €	- €
<b>Sensibiliser la population</b>	<b>122 560,62 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>122 560,62 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Convention / prestations associations	109 190,00 €	0,00 €	109 190,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Communication	4 600,00 €	- €	4 600,00 €	- €	- €	- €
Personnel	7 415,00 €	- €	7 415,00 €	- €	- €	- €
Charges générales ventilées	1 355,62 €	- €	1 355,62 €	- €	- €	- €
<b>Participer à la maîtrise des consommations d'énergie des collectivités</b>	<b>158 716,36 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>158 716,36 €</b>	<b>162 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>162 500,00 €</b>
Collecte et vente des CEE	50,00 €	0,00 €	50,00 €	90 000,00 €	0,00 €	90 000,00 €
Dialège (tarifs bleu)	9 600,00 €	- €	9 600,00 €	- €	- €	- €
Logiciel de gestion des consommations	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Partenariat conseillers en énergie partagée	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Programme ACTEE - audit énergétique	22 500,00 €	- €	22 500,00 €	22 500,00 €	- €	22 500,00 €
Programme ACTEE - poste économe de flux	62 500,00 €	- €	62 500,00 €	50 000,00 €	- €	50 000,00 €
Programme ACTEE - logiciel conso	- €	- €	- €	25 000,00 €	- €	25 000,00 €
Personnel	54 164,00 €	- €	54 164,00 €	- €	- €	- €
Charges générales ventilées	9 902,36 €	- €	9 902,36 €	- €	- €	- €
<b>Favoriser des initiatives de MDE Réseau</b>	<b>10 657,65 €</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>70 657,65 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>52 000,00 €</b>	<b>52 000,00 €</b>
MDE Réseau	10 000,00 €	60 000,00 €	70 000,00 €	0,00 €	52 000,00 €	52 000,00 €
Personnel	556,00 €	- €	556,00 €	- €	- €	- €
Charges générales ventilées	101,65 €	- €	101,65 €	- €	- €	- €
Adapter les modes de travail du SDE35 (télétravail...)	- €	- €	- €	- €	- €	- €

## Programme 1.1 : Rénover et assurer la performance des installations d'éclairage public

---

### Refonte de la compétence éclairage

Un travail important de refonte de l'exercice de la compétence Eclairage public a été mené en 2018 et mis en œuvre en 2019.

Les objectifs étaient de :

1. gagner en efficacité : délais, tarifs de maintenance, conseils techniques aux collectivités
2. optimiser les achats de matériel : prix et performances
3. prioriser les communes et EPCI ayant transféré leur compétence au SDE35
4. privilégier le matériel économe sur la durée

### Actions réalisées en 2019

#### Un nouveau marché d'éclairage

Sur la base des prescriptions de maintenance révisées par la commission éclairage, un nouveau cahier des charges du marché d'éclairage public a été mis en consultation entre juillet 2018 et janvier 2019. Afin d'obtenir des prix satisfaisants, le SDE35 a mené une phase de négociation et a dû relancer la consultation pour 2 lots, non attribués à l'issue de la première phase de consultation. Les 3 lots géographiques ont été attribués entre novembre 2018 et janvier 2019 à 2 entreprises à des conditions économiques meilleures que le précédent marché.

Dans le nouveau marché, l'accent a été mis sur la programmation des opérations afin d'optimiser les délais d'intervention du SDE35. Le nouveau marché privilégie également une vision globale des projets d'éclairage public puisqu'il englobe la maintenance, les études, les travaux et la gestion patrimoniale. Cela doit permettre d'être plus efficient dans la gestion du parc d'éclairage public.

Les prestations de maintenance ont été modifiées pour différencier les interventions sur les luminaires Leds par rapport aux luminaires plus énergivores. Un prix très attractif a été voté et proposé aux communes à compter de 2019 afin de favoriser le matériel économe en énergie et inciter aux travaux de renouvellement du parc ancien.

Le premier bilan réalisé fin 2019, notamment durant les 6 ateliers Eclairage des Rencontres de l'Energie, a montré que le nouveau marché répond globalement aux objectifs. La mise en place de réunions mensuelles avec les prestataires a notamment permis d'échanger régulièrement sur les chantiers en cours et de fluidifier leurs réalisations.

Les insatisfactions remontées des collectivités restent liées essentiellement à des dysfonctionnements issus des anciens marchés, et à un manque de réactivité de la part du SDE35. Ce dernier point s'explique par les difficultés rencontrées en 2019 pour fonctionner à équipe complète : difficulté de recrutement et arrêts maladie.

#### Un marché de fourniture de matériels d'éclairage associé

Afin de proposer des prix de matériels plus compétitifs, un marché de fourniture de matériels a été associé au marché d'éclairage. En attribuant l'ensemble des commandes à un nombre restreint de fournisseurs, un effet levier a pu s'opérer sur les prix et a permis d'obtenir un gain moyen de 16 % sur l'ensemble des lanternes retenues. Des exigences de performance et de conception ont été intégrées dans le marché de fourniture afin de prescrire des matériels de qualité. La publication le 27 décembre 2018 d'un arrêté relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses a conduit à des adaptations à la marge de la liste des fournitures retenues afin d'anticiper le durcissement des normes techniques en 2020.

Le premier bilan de ce marché est globalement positif :

- Moins de 5% des achats de matériels ont été réalisés hors marché (matériels spécifiques)
- Les modalités de livraisons sur les sites des entreprises sont satisfaisantes
- Peu de SAV... et quand il y en a, gain de réactivité.

Le seul bémol concerne un retard conséquent sur la livraison des mâts GHM en fin d'année 2019, ainsi qu'une livraison défectueuse suite à des défauts de fabrication.

#### Le SDE35, acteur de la « smart city »

Pour la première fois en 2019, le SDE35 a voté un programme spécifique d'investissement sur le réseau d'éclairage, sans demande de participation financière des communes concernées. Il a permis une campagne de rénovation des systèmes de gestion de l'éclairage (horloges). Ce programme est l'occasion d'intégrer les nouvelles technologies d'objets connectés permettant d'augmenter le nombre d'actions à distance. Ces expérimentations sont menées sur la télégestion des armoires afin de participer au développement de l'éclairage public intelligent de demain.

Ce programme a permis le remplacement de 346 horloges pour un montant engagé de 165 000 € HT. Le but poursuivi est de :

- Uniformiser les allumages et les extinctions
- Réduire le nombre d'interventions de dépannage
- Réduire la consommation énergétique (5%)

A la date de réalisation du présent rapport, le recul n'est pas suffisant pour voir apparaître l'impact sur la diminution des dépannages.

#### Marché de détection des réseaux et de contrôle des plans

Lié à l'obligation de classification des réseaux sensibles en classe A (40 cm), un marché a été attribué en octobre 2019 afin de détecter les réseaux d'éclairage publics. Trois prestataires ont été retenus :

- Lot Ouest : Entreprise GEOSAT
- Lot Nord : Entreprise SDRE
- Lot Sud : Entreprise ETUDIS

Le travail a débuté avec un rythme moyen de 15 km par mois et par prestataire, pour une estimation de réseaux à détecter de 1 266 km (dont 1 076 km souterrain).

Une mission de contrôle est également mise en place concernant les réseaux posés depuis 2013.

### Projets pour 2020

#### Marchés et travaux d'éclairage

L'année 2020 doit permettre de poursuivre l'amélioration de la qualité et la réactivité du service d'éclairage proposé aux communes, tout en améliorant les conditions de travail des agents du SDE35.

L'un des enjeux sera également d'intégrer correctement les nouvelles collectivités ayant fait confiance au SDE35, dont les villes de Chateaugiron, Liffré et Montauban de Bretagne, qui représentent un enjeu particulier au vu du nombre de points lumineux concernés.

#### Elaboration de schémas directeurs communaux

Un travail sera engagé en 2020 avec la Commission Eclairage sur le contenu que pourrait couvrir des « schémas directeurs communaux d'éclairage » au SDE35 :

- Type d'éclairage
- Plan d'investissement pluriannuel

mais également sur les modalités de réalisation : en interne, en prestation de service, gratuit ou payant...

#### Formaliser un cahier de prescriptions « aménageur »

Dans le cadre d'une rétrocession d'ouvrage privé au patrimoine, le SDE35 travaillera à l'élaboration d'un cahier de prescriptions aménageur dont le respect conditionnera le transfert des ouvrages au SDE35. Cela permettra d'assurer un niveau élevé de qualité et de performance des installations.

### Le SDE35, acteur de la « smart city »

La campagne de rénovation des systèmes de gestion de l'éclairage (horloges) sera poursuivie en 2020 avec une enveloppe dédiée de 175 000 €. Certaines actions pourront être réalisées en partenariat avec SMILE.

Cette campagne sera complétée par la réalisation de diagnostics des mâts de grande hauteur par un organisme accrédité (suite au cas de Melesse). Une enveloppe dédiée de 175 000 € y sera consacrée.

### Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019
Nombre de collectivités ayant transféré leur compétence éclairage	178	178	184
Nombre d'opérations d'éclairage réalisées par le SDE35	139	165	
Nombre de points lumineux gérés par le SDE35	50 000	52 000	51 800
Nombre de lampadaires vétustes rénovés (y/c projets subventionnés)	782	1806	
Puissance économisée grâce au passage en Led (y/c projets subventionnés)	46 KW	117 KW	
Taux de renouvellement du parc	1,6 %	3,5 %	

## Programme 1.2 : Sensibiliser la population

### Actions réalisées en 2019

Le SDE35 mène des opérations de sensibilisation auprès de ses élus membres, du grand public et du public scolaire.

#### Public élus

Un partenariat est noué avec l'ALEC de Rennes (Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Rennes) pour organiser des opérations de sensibilisation sur les enjeux de l'énergie auprès des élus. En 2019, une rencontre a été organisée en juin sur le thème de la production de chaleur et d'électricité à partir d'énergies renouvelables ; pyrogazéification, microgénération, récupération de chaleur sur les appareils de froid, microturbines sur les réseaux d'eaux, ombrières solaires, etc... Des experts sont venus présenter différentes innovations ou expérimentations de terrain. L'objectif est à la fois de sensibiliser les élus aux enjeux de la sobriété énergétique et du développement des EnR, que de vulgariser des questions techniques.

#### Grand public

Le SDE35 participe chaque année à plusieurs événements grand public pour sensibiliser aux enjeux de l'énergie, et plus particulièrement aux questions de mobilités durables.

En mars 2019, le SDE35 est partenaire de l'événement In/Out organisé par Rennes Métropole et la Région Bretagne sur les mobilités numériques. Le SDE35 a participé aussi bien à la partie « In » de l'événement réservée aux professionnels en animant une table ronde, qu'à la partie « Out » de l'événement en tenant un stand sur le village des mobilités avec des démonstrations de charge sur la borne électrique Béa.

Le SDE35 a également participé à la semaine de la mobilité organisée par le Pays de Saint Malo fin septembre 2019 en tenant un stand sur les villages dédiés à Saint Malo, Dinard, Tinténiac et Dol de Bretagne. Pour cet événement, le SDE35 a réalisé, en partenariat avec l'ALEC du Pays de Rennes, une exposition nomade sur les mobilités de demain.

#### Public scolaire

Le SDE35 mène des actions de sensibilisation aux enjeux de l'énergie auprès des jeunes publics, scolaires et extra-scolaires et propose, depuis la rentrée scolaire 2019/2020, un programme pédagogique. Ce

programme s'adresse aux élèves du cycle 3 (CM1/CM2) et se compose de 4 thématiques phares, chacune abordée lors d'une séance de 2 heures :

- Enjeux et adaptation aux changements climatiques
- Sobriété énergétique
- Les mobilités de demain
- Les énergies renouvelables

Pour les animations extra-scolaires, une seule séance de 2 heures est prévue, avec une approche plus ludique. Les interventions sont réalisées par des associations locales spécialisées dans le domaine de l'énergie.

Pour la rentrée 2019/2020, 52 classes d'Ille-et-Vilaine ont bénéficié du programme pédagogique, soit au total 208 interventions dans les écoles et 25 centres de loisirs.

Ce programme a également été accompagné d'outils de communication estampillés SDE35 avec la réalisation de supports pédagogiques dédiés ; livret enfants et livrets enseignants « Les énergies et moi ».

### Projets 2020

Pour 2020, le volet sensibilisation des publics sera renforcé afin de positionner le SDE35 comme acteur incontournable de la transition énergétique sur son territoire. Les actions et événements organisés en 2019 seront ainsi reconduits.

La sensibilisation du jeune public sera plus particulièrement développée. En effet, 2019 a été une première année pilote qui a déjà suscité beaucoup d'intérêt de la part des enseignants. Pour répondre à la demande, une enveloppe supplémentaire sera affectée au programme pédagogique en 2020 (+25 %).

### Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019
<b>Nombre d'actions de sensibilisation réalisées en milieu scolaire ou périscolaire</b>	1 cycle de 5 séances TAP (Treffendel)	-	282 séances d'animation dans 52 classes et 22 centres de loisirs
<b>Nombre de petits déjeuners techniques organisés auprès des élus</b>	1	1	1
<b>Nombres d'évènements Grand Public avec participation du SDE35</b>	1	1	3
<b>Nombre de participants</b>	16 (TAP) 50 (Petit déj. tech.)	60	1850 enfants bénéficiaires du programme pédagogique 50 élus (petits déjeuner)

### Programme 1.3 : Participer à la maîtrise des consommations d'énergie des collectivités

Le SDE35 collecte les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) sur les travaux de rénovation de l'éclairage public et en assure la revente. Après des taux historiquement bas, le cours est remonté en 2017 et la tendance s'est accélérée en 2018 et 2019. Le SDE35 en a profité pour revendre près de 3,7 GwH de CEE pour 33 000 euros.

Une convention financière avec EDF permet également au SDE35 de mettre à disposition le service DIALEGE. L'accès à ce service permet au SDE35, aux communes et EPCI membres du SDE35 et à leurs Conseillers en Energie Partagé (CEP) d'accéder aux données de consommation et de facturation d'électricité des bâtiments et des points de fournitures d'éclairage public.

En 2019, dans le cadre de son groupement de commande énergie le SDE35 a acquis une solution logicielle permettant aux membres d'accéder à l'ensemble de leurs données de consommation et de facturation. Cette solution permet également d'effectuer du contrôle de factures.

Le SDE35 a également été lauréat de l'appel à projet ACTEE dans le cadre d'une candidature commune du SDEF, du SDE35, de Morbihan Energies et du SDE 22, réunis au sein du Pôle Energie Bretagne (PEBreizh). Le Programme ACTEE est un programme CEE porté par la FNCCR, ainsi qu'EDF en qualité de porteur associé et

obligé. Il vise à faciliter le développement des projets d'efficacité énergétique et de substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques efficaces et bas carbone pour les bâtiments publics. Il a pour but d'accompagner les projets de mutualisation d'actions d'efficacité énergétique proposées par les syndicats mixtes et les EPCI.

#### Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019 prévisionnel
Nombre de CEE collectés	6,4 GWh cumac	3,7 GWh cumac	10,6 GWh cumac
Valeurs de la vente des CEE	105 000 € (dont 31 900 € pour les CEE collectés en 2017)	33 000 €	90 000 €

#### Programme 1.4 : Favoriser des initiatives de MDE Réseaux

En 2016, une expérimentation avait été lancée à l'initiative du SDE35 pour mener une action de Maîtrise de la Demande en Energie (MDE) sur le territoire de Coglais communauté / Marches de Bretagne. Des équilibrateurs de réseau ont été placés en amont du compteur sur le réseau électrique. Suite au succès de ces premières opérations, le service études du SDE35 étudiera les dossiers de plaintes clients portant sur la qualité de tension sur le réseau (microcoupures ou surtension) qui pourraient potentiellement faire l'objet d'opérations de MDE.

Une opération de renforcement susceptible d'être traitée par MDE réseaux a été détectée par le bureau d'études début 2019. Les données techniques remontées par les compteurs Linky du secteur concerné ont permis à Enedis d'identifier à distance l'origine de la problématique (équilibre de phases) et de la traiter dans des délais brefs.

#### Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019
Nombre d'opérations MDE réalisées	0	0	0

#### Programme 1.5 : Adapter les modes de travail du SDE35

##### Actions réalisées en 2019

Dans le cadre de sa politique d'achat, le SDE35 a renforcé depuis 2018 les critères environnementaux et d'insertion dans ses marchés publics. Les entreprises candidates étaient notamment invitées à s'engager sur leur politique interne de mobilité : plan de déplacement, acquisition de véhicules électriques ou GNV...

##### Projets 2020

Dans le cadre de l'élaboration de son règlement intérieur, le SDE35 travaillera à la mise en place d'actions permettant de réduire le bilan carbone de son fonctionnement : mise en place du télétravail, adaptation des horaires de travail pour éviter les temps de congestion, actions en faveur du covoiturage...

Il est également prévu de travailler au plan de déplacement des agents en lien avec un groupe de travail à l'échelle du Village des Collectivités.

## Mission 2 : Améliorer l'efficacité énergétique

### Contexte

L'investissement conséquent du SDE35 sur les réseaux électriques traduit l'engagement fort du syndicat pour améliorer les performances du réseau de distribution de l'électricité, en particulier en milieu rural. 27 millions d'euros sont prévus en 2020 sur ce thème pour améliorer la qualité de l'énergie distribuée et accélérer le renouvellement des ouvrages.

L'efficacité énergétique passe également par le développement de nouvelles mobilités compatibles avec la transition énergétique. La politique volontariste du SDE35 pour soutenir des mobilités alternatives au carburant fossile qu'elle soit électrique, gaz, hydrogène, etc. s'est poursuivie en 2019 avec plusieurs études mais aussi le soutien actif à la candidature de Rennes Métropole à l'appel à projet TIGA (Territoire d'Innovation de Grande Ambition) sur les mobilités intelligentes (cf. mission 5).

Le SDE35, après avoir investi de manière importante sur la mobilité électrique par le déploiement des 103 bornes BEA, s'engagera de façon concrète en 2020 sur :

1. la mobilité gaz avec la création des quatre premières stations d'avitaillement pour les poids lourds, les autocars et les Bennes à Ordures Ménagères,
2. la mobilité hydrogène avec l'accompagnement de trois expérimentations à Redon, Rennes et Janzé.
3. La mobilité électrique avec un second plan de déploiement d'infrastructures

### Objectifs

- Améliorer la qualité des réseaux et permettre son adaptabilité aux nouveaux besoins du territoire,
- Participer à la stratégie de Rennes Métropole et des autres intercommunalités du département sur la question des mobilités,
- Réduire la quantité d'énergie nécessaire à la satisfaction d'un même besoin,
- Rationnaliser l'utilisation de l'énergie dans les transports par une politique active d'accompagnement de la mutation des véhicules routiers et de leurs carburants,
- Investir le champ de la distribution gaz pour développer à termes les liens entre réseaux électriques et réseaux gaz et les opportunités de stockage des énergies renouvelables associées.

### Moyens

Efficacité	1 616 457,19 €	27 713 500,00 €	29 329 957,19 €	4 132 449,00 €	18 137 010,33 €	22 269 459,33 €
<b>Réseaux électricité</b>	1 266 952,93 €	27 237 500,00 €	28 504 452,93 €	4 072 449,00 €	17 970 833,33 €	22 043 282,33 €
Etudes : renforcements, effacements, extensions, sécurisations...		2 410 000,00 €	2 410 000,00 €			0,00 €
Travaux : renforcements, effacements, extensions, sécurisations...	1 000,00 €	24 827 500,00 €	24 828 500,00 €	4 072 449,00 €	17 970 833,33 €	22 043 282,33 €
Instruction des demandes d'urbanisme	19 000,00 €		19 000,00 €			0,00 €
Contrôle des ouvrages	102 700,00 €		100 000,00 €			0,00 €
Personnel	922 524,00 €		922 524,00 €			- €
Charges générales ventilées	221 728,93 €		221 728,93 €			- €
<b>Réseaux gaz</b>	12 624,26 €	60 000,00 €	72 624,26 €	- €	- €	- €
Nouvelles concessions - Phase étude		60 000,00 €	60 000,00 €			0,00 €
Personnel	10 673,00 €		10 673,00 €			- €
Charges générales ventilées	1 951,26 €		1 951,26 €			- €
<b>Mobilité électrique</b>	306 371,13 €	321 000,00 €	627 371,13 €	60 000,00 €	166 177,00 €	226 177,00 €
Plan de déploiement 2020		260 000,00 €	260 000,00 €		160 000,00 €	160 000,00 €
Maintenance et exploitation du service	250 000,00 €	61 000,00 €	311 000,00 €	60 000,00 €		60 000,00 €
Communication (BET, inaugurations...)	5 000,00 €		5 000,00 €		6 177,00 €	6 177,00 €
Personnel	43 431,00 €		43 431,00 €			- €
Charges générales ventilées	7 940,13 €		7 940,13 €			- €
<b>Mobilité gaz</b>	17 283,31 €	75 000,00 €	92 283,31 €	- €	- €	- €
Développement du GNV		75 000,00 €	75 000,00 €			- €
Personnel	14 800,00 €		14 800,00 €			- €
Charges générales ventilées	2 483,31 €		2 483,31 €			- €
<b>Mobilité hydrogène</b>	- €	20 000,00 €	20 000,00 €	- €	- €	0,00 €
Etudes		20 000,00 €	20 000,00 €			- €
Personnel			- €			- €
Charges générales ventilées	0,00 €		- €			- €
<b>Smart grids réseaux</b>	13 225,56 €	- €	13 225,56 €	- €	- €	- €
Modélisation	10 000,00 €		10 000,00 €			- €
Personnel	2 727,00 €		2 727,00 €			- €
Charges générales ventilées	498,56 €		498,56 €			- €
<b>Substitution des vecteurs d'énergie (élec/gaz)</b>	- €		- €			- €

## Programme 2.1 : Améliorer les performances du réseau de distribution de l'électricité

### Typologie des travaux réalisés par le SDE35

Le patrimoine de la concession électrique d'Ille-et-Vilaine comprend 11 894 km de réseaux HTA, 14 194 km de réseaux BT et 16 208 transformateurs. Parmi ce patrimoine, les fils nus BT, posés principalement avant les années 1970, sont les câbles les plus âgés du réseau. En 2017, le réseau de fil nu BT représente encore 15,6 % du réseau BT (contre 23,5 % en 2013) ce qui nécessite de poursuivre l'importante politique de renouvellement menée depuis plusieurs années par le SDE35.

Le SDE35 mène quatre types d'opérations sur le réseau concédé :

- des travaux d'effacement en zone agglomérée, selon un planning décidé par les communes concernées,
- des travaux d'extension, selon les demandes émanant de tiers,
- des travaux de renforcement, suite à des plaintes de chute de tension ou en accompagnement d'extension de réseau,
- des travaux de sécurisation, décidés par le SDE35 en coordination avec Enedis, pour résorber les fils nus et améliorer la performance du réseau.

Le SDE35 assure également l'instruction des autorisations d'urbanisme pour le volet alimentation électrique.

### Opérations de contrôle

Le SDE35 se conforme à la réglementation et mène des opérations de contrôle par un organisme extérieur sur les ouvrages électriques qu'il construit.

En 2018, une mission de contrôle spécifique a été commandée par le SDE35 et réalisée par un organisme extérieur. Cette mission consistait à évaluer sur le plan technique et financier un échantillon d'une quinzaine d'opérations. Les résultats obtenus ont conforté les élus du comité sur le sérieux et la qualité du travail mené par les services du SDE35 et les entreprises attributaires des marchés. Ils ont également permis d'améliorer le cahier des charges des marchés de travaux 2019-2022 avec les préconisations réalisées par le bureau de contrôle.

### Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019
Nombre d'opérations réalisées sur le réseau concédé	831	754	
Pourcentage de fil nu sur le réseau BT	15,6	14,1%	Non connu à ce jour
Nombre d'instructions de demandes d'urbanisme réalisées	1 237	1262	1443
Nombre d'opérations de travaux contrôlés in situ dans le cadre du contrôle technique des ouvrages	22	23	30

## Programme 2.2 : Développer le réseau de gaz

Le SDE35 a été sollicité en 2017 par deux communautés de communes (La Roche aux fées et Couesnon Marches de Bretagne) afin d'étudier la possibilité de créer un réseau de gaz naturel sur leur territoire.

Par délibération du 6 juillet 2017, le SDE35 a activé sa compétence optionnelle gaz pour pouvoir accompagner ces communes (dans le cadre des compétences optionnelles prévues dans ses statuts, le SDE35 peut en effet exercer la compétence d'autorité organisatrice des missions de service public afférent au développement et à l'exploitation des réseaux publics de distribution de gaz, après transfert de cette compétence par les communes traversées).

L'année 2019 a permis de mener les études de faisabilité technique et économique de deux nouvelles concessions de desserte en gaz ;



- sur le territoire de Retiers : ces études s'intègrent depuis début 2019 dans une réflexion plus vaste menée sur le territoire du pays de Vitré et portant à la fois sur l'approvisionnement énergétique et également sur la gestion des déchets. Une installation CSR (Combustibles Solides de Récupération) pourrait être envisagée sur la commune de Retiers. Le SDE35 coordonne cette étude en partenariat avec l'ADEME, la région, les collectivités et l'industriel LACTALIS.
- sur le territoire de Saint-Germain-en-Coglès : une consultation a été lancée en décembre 2018, et a donné lieu à une unique offre de GRDF en février 2019. Dans le cadre des négociations engagées avec cet opérateur, deux nouvelles offres ont été fournies en avril et novembre 2019. Cette troisième offre sera présentée au comité du 21 janvier et fait l'objet d'échanges avec l'industriel MICHEL et les collectivités concernées.

## Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019
Nombre d'extensions en projet	2	2	2
Linéaire de réseaux de gaz	0	0	0
Consommation d'énergie sur les concessions de gaz du SDE35	0	0	0

## Programme 2.3 : Promouvoir et développer la mobilité électrique

### Actions réalisées en 2019

#### Intégration des bornes de Rennes Métropole

En 2019, les 12 bornes de recharge de Rennes Métropole ont été intégrées au réseau Béa. Le SDE35 a réalisé pour le compte et aux frais de la Métropole les travaux préalables à ce transfert afin d'assurer une même qualité de service pour tous à l'échelle du département. En effet, les bornes de Rennes Métropole ne bénéficiaient pas jusqu'à présent des services complémentaires proposés par le réseau Béa telle que la supervision, la géolocalisation et la maintenance assurée 24h/24.

Le réseau Béa compte désormais 105 bornes accessibles au public.

#### Mutualisation du service de mobilité

Les départements du 22, 29 et 35 ont choisi de mutualiser la gestion de l'exploitation, de la maintenance et de la supervision de l'ensemble de leurs bornes. Un nouveau marché commun a été lancé en 2018 et a été attribué au prestataire IZIVIA qui exploite le service depuis 2019. Cette mutualisation a permis de faire baisser de façon significative les charges d'exploitation et d'intégrer le réseau Béa à un réseau plus large nommé « Ouest Charge ». Par contre, la qualité du service n'a pas été au rendez-vous et le taux de disponibilité des bornes s'est dégradé durant l'année. Le suivi rapproché mené par les services du SDE35 auprès d'IZIVIA et de son sous-traitant CITEOS a permis d'améliorer progressivement la situation mais sans atteindre la qualité attendue.

#### Mise en œuvre de la tarification du service

Après 3 ans de gratuité, une tarification raisonnable et commune avec les départements du 22, du 29 et des Pays de la Loire a été en place dès avril 2019. Elle permet une interopérabilité complète sur un large territoire du grand Ouest, répondant ainsi à une demande répétée des utilisateurs qui ont désormais accès aux bornes de ces départements avec un même badge ou la même application mobile.

### Actions à venir pour 2020

#### Evaluation du fonctionnement du réseau Béa et plan de déploiement complémentaire

Le réseau Béa est régulièrement évalué par le SDE35 grâce à la supervision et connectivité des bornes. Suite à la mise en place de la tarification, le SDE35 a procédé en 2019 à étude prospective sur les besoins en matière d'IRVE afin de déterminer les déploiements complémentaires à envisager réalisée dans le cadre du TIGA (cf. mission 5), et sur l'analyse des statistiques des utilisateurs.

Il est envisagé un nouveau plan de déploiement en 2020 comprenant une quinzaine de bornes ainsi qu'une cinquantaine d'ombrières photovoltaïques couplées à des points de recharges.

### Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019
Nombre de recharges moyen par mois sur chaque borne	28 (31 062 charges au total)	28 (31 062 charges au total)	20 (24 425 charges au total)
Nombre d'utilisateurs des bornes (badges en service)	1 440	1 440	1716
Quantité d'énergie délivrée sur les bornes	415 000 kWh	415 000 kWh	328 417 kWh

## Programme 2.4 : Développer et soutenir la mobilité gaz

### Actions réalisées en 2019

En 2017 et en 2018, les syndicats départementaux d'énergie bretons ont été lauréats des appels à projets nationaux ADEME/CGI pour la mise en place d'un réseau breton de stations d'avitaillement GNV et pour le soutien à l'achat par les transporteurs de tracteurs/porteurs. Ce programme de maillage régional est soutenu par l'ADEME et le CGI, qui ont accordé en 2018 une aide de plus de 3 millions d'euros pour soutenir l'achat de véhicules roulant au GNV.

Le BioGNV est la version renouvelable du GNV, produit par méthanisation. L'engagement du SDE35 dans le domaine du GNV s'associe à son engagement dans le domaine de la méthanisation, avec l'objectif de permettre à tous les méthaniseurs bretons d'avoir accès à l'injection, directement sur le réseau ou par portage, afin de mettre en place un nouvel écosystème de production et d'utilisation de carburant vert, 100 % écologique et produit localement via la valorisation d'effluents d'élevage et de déchets.

En 2019, suite à plusieurs études de faisabilité menées en 2018 et dont les conclusions étaient favorables, le SDE35 via sa SEML Energ'iV a constitué avec les autres SEM bretonnes la SAS Bretagne Mobilité GNV et recruté un maître d'œuvre pour la réalisation des premières stations. Les acquisitions foncières ainsi que les études de maîtrise d'œuvre ont ainsi été lancées pour les projets de Liffré, Bédée, Miniac-Morvan et Tinténiac.

De nouvelles études de faisabilités pour des stations mutualisées avec les services de transports de la Métropole ont également été lancées en 2019 concernant les secteurs de Rennes sud et de Montgermont.

### Actions 2020

Les 4 premières stations portées par le SDE35 devraient voir le jour d'ici la fin de l'année avec des travaux envisagés à partir du quatrième trimestre 2020. 2020 devrait également voir l'aboutissement des projets mutualisés avec le choix définitif des secteurs d'implantation et le mandatement de la maîtrise d'œuvre.

De nouvelles études de faisabilités seront également lancées sur les secteurs de Fougères, Vitré et Janzé.

### Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2018	2019
Nombre de stations GNV en étude	2	6
Nombre de stations GNV en service	0	0
Nombre d'abonnés au service	-	-
Quantité de gaz délivrée sur les stations	-	-
Quantité de bio-GNV délivrée sur les stations	-	-

## Programme 2.5 : Développer et soutenir la mobilité hydrogène

Depuis 2018, le SDE35 accompagne trois initiatives autour de la mobilité hydrogène :

- Une étude menée par Roche aux Fées Communauté autour des opportunités permises par l'hydrogène sur son territoire : station d'avitaillement véhicules à court ou moyen termes et train hydrogène sur la ligne Rennes – Châteaubriant à moyen ou long terme,
- Le projet H2X sur Redon Agglomération autour d'un consortium d'entreprises du secteur,
- Un projet de station d'hydrogène produit à partir d'énergie hydroélectrique des réseaux d'eau potable avec Eau du Bassin Rennais.

L'année 2020 doit permettre de poursuivre les études de faisabilité initiées et de trouver les financements extérieurs permettant de faire émerger ces initiatives.

Un travail sera également engagé sur Saint Malo Agglomération avec Energy Observer, en adéquation avec la stratégie Hydrogène de la Région autour du port.

### Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2018	2019
Nombre de stations H2 en étude	-	-
Nombre de stations H2 en service	-	-
Nombre d'abonnés au service	-	-
Quantité de H2 produit	-	-
Quantité de H2 délivré sur les stations	-	-
Quantité de H2 vert délivré sur les stations	-	-

## Programme 2.5 : Optimiser le réseau grâce aux NTIC (Smart grids réseaux)

Le SDE35 est, depuis 2015, partenaire du projet SMILE, qui a pour objectif de développer les entreprises et les actions autour des « Réseaux Electriques Intelligents », aussi dénommé « Smart Grids ». Il participe aux instances et à l'accompagnement des projets labellisés, dont celui de Langouet.

Le chantier « Plateforme d'Eclairage Public Intelligent » porté par le SDE35 a été mis en veille en 2018 au vu des actions menées sur la refonte de la compétence (cf. mission 1).

### Actions 2019

En 2019, le SDE35 a contribué à la réalisation du showroom SMILE qui a été inauguré à Rennes. Il comprend 630 m<sup>2</sup> d'exposition interactive dédiée aux compétences industrielles du territoire de SMILE en matière de réseaux énergétiques intelligents. Conçu spécifiquement pour les collectivités locales, les professionnels français et internationaux, cet espace est celui des acteurs de l'énergie engagés dans le projet SMILE dont le SDE35. La visite est organisée autour de 5 grandes thématiques :

- Evolution des réseaux, flexibilité & territoires intelligents
- Autoconsommation collective et bâtiments intelligents
- Systèmes électriques insulaires
- Mobilité durable
- Maîtrise de la demande en énergie : devenir consomm'acteur

Un stagiaire-ingénieur a travaillé pendant 6 mois sur la « Modélisation de réseaux électriques HTA/BT - Etude de faisabilité, création de pilotes pré-opérationnels et tests sur des cas d'usage relatifs notamment à l'intégration des EnR ». Ce stage a permis d'identifier un outil de modélisation HTA qui a été installé au SDE35 fin 2019.

## Projet 2020

L'année 2020 doit permettre à l'association de définir son nouveau mode de fonctionnement. Le SDE35 contribuera à l'étude engagée par l'association sur le sujet. L'année 2020 doit également permettre de tester le modèle numérique du réseau HTA, et contribuer avec le développeur à intégrer la BT.

## Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2018	2019
<b>Nombre et type de projets soutenus sur le chantier « éclairage public innovant »</b>	2 projets de détection	0
<b>ETP et volume financier engagés par le SDE35 sur les Smart grids réseaux</b>	20% du temps ETP de la responsable du pôle concession	0
<b>Contrôle opérationnel ou contrôle des données de concession concernant le déploiement des installations Linky</b>	Dans le cadre du contrôle des données 2017	Dans le cadre du contrôle des données 2018

## Programme 2.6 : Développer les synergies d'interface et d'interconnexion des réseaux

Dans le cadre de l'appel à projet TIGA mené par Rennes Métropole (cf. mission 5), le SDE35 est pilote d'un cas de modélisation de réseaux permettant de croiser production d'énergie, réseaux électriques et gaz, et mobilité. L'objectif est de parvenir à identifier la stratégie du choix des vecteurs d'énergie pour répondre aux besoins de mobilité du territoire, en prenant en compte les évolutions du parc de véhicules électriques et des installations de recharge, les flux de déplacement, les capacités de production du réseau de gaz, d'électricité, etc.

Une étude de modélisation a été réalisée en 2019. Faute d'issue favorable à l'appel à projets TIGA, le projet a été pour le moment mis en stand-by.

La démarche engagée avec les études menées sur les projets de desserte de gaz doit également permettre à terme de développer cette nouvelle approche stratégique pour accompagner les territoires à identifier leurs potentiels et développer de nouveaux réseaux (électrique/gaz/chaleur...) complémentaires.

## Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019
<b>Nombre d'études réalisées sur le potentiel des réseaux et leurs interactions sur un territoire donné</b>	0	2	

## Mission 3 : Développer les énergies renouvelables

### Contexte

Si le sigle SDE35 signifiait encore jusqu'en 2015 le Syndicat Départemental d'Electricité, il est devenu désormais le Syndicat Départemental d'Energie 35. Ce glissement sémantique traduit la volonté des élus d'élargir les compétences du syndicat et de soutenir le développement des énergies renouvelables sur le département.

En effet, les enjeux du développement des énergies renouvelables en Bretagne et plus particulièrement en Ille-et-Vilaine sont importants, dans un contexte de faible production en comparaison de l'énergie consommée et en décalage complet avec les objectifs fixés par le SRCAE, puisque moins de 10% de l'énergie électrique consommée en Ille-et-Vilaine est d'origine renouvelable, et que ces taux sont encore plus faibles pour le gaz.

Afin de concourir activement à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique les trois grands acteurs publics de la transition énergétique en Ille et Vilaine que sont le SDE35, le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine et Rennes Métropole ont fondé le 7 septembre 2018 la SEML Energ'IV. Ils se sont associés à la Banque des territoires et à 3 partenaires privés (Crédit Mutuel Arkéa, Caisse d'Epargne, et Crédit Agricole).

### Objectifs

- massifier le développement des projets d'énergies renouvelables en facilitant la réalisation effective des projets émergents recensés et en investissant dans des études préalables ;
- favoriser l'acceptation des projets par les citoyens, en intégrant systématiquement une démarche de concertation le plus en amont possible, et en favorisant l'investissement citoyen dès que les projets le permettent ;
- accompagner les communes et les EPCI pour développer le potentiel en Energie Renouvelable de leur territoire, tout en leur permettant de garder la main sur la valeur de ce potentiel ;
- participer au développement de la mobilité bas carbone de demain, qu'elle soit électrique, gaz naturel, ou hydrogène.

### Moyens

Renouvelables	231 624,14 €	2 000 000,00 €	2 231 624,14 €	219 138,80 €	0,00 €	219 138,80 €
<b>Energ'IV</b>	209 125,26 €	- €	209 125,26 €	209 138,80 €	- €	209 138,80 €
Gestion d'un EPL			- €			- €
Personnel	176 802,00 €		176 802,00 €	209 138,80 €		209 138,80 €
Charges générales ventilées	32 323,26 €		32 323,26 €			- €
<b>Achats ENR groupés</b>	12 498,88 €	- €	12 498,88 €	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
Gestion du groupement d'achat	9 600,00 €		9 000,00 €	5 000,00 €		5 000,00 €
Personnel	10 567,00 €		10 567,00 €			- €
Charges générales ventilées	1 931,88 €		1 931,88 €			- €
<b>Soutien des projets d'ENR (hors SEM)</b>	- €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	- €	- €	- €
Projet non identifié		2 000 000,00 €	2 000 000,00 €			- €
Personnel			- €			- €
Charges générales ventilées			- €			- €
<b>Boucle autoconsommation</b>	0,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
Personnel			- €			- €
Charges générales ventilées	0,00 €		- €			- €
<b>Réseau de chaleur</b>	10 000,00 €	- €	10 000,00 €	5 000,00 €	- €	5 000,00 €

## Programme 3.1 : Créer une entreprise publique locale énergies renouvelables

### Actions réalisées en 2019

Après deux premières prises de participation dès 2018 :

- le projet de méthanisation développé par la société ENERFEES
- le projet de centrale photovoltaïque de Pont-Péan développé par la société MARC Energies

Energ'iv a confirmé ce dynamisme avec 9 autres prises de participations avec des projets de toutes natures : privés, publics, citoyens, méthanisation, éolien, photovoltaïque, etc.

- Le projet éolien du Grand-Fougeray porté par la SAS IEL Exploitation
- Le projet éolien citoyen de Saint Ganton porté par la SAS Landiset
- Le projet d'ombrières photovoltaïques couplées à des points de recharge pour véhicules électriques porté par le SAS Breti Sun Park
- Le projet de centrale photovoltaïque sur le centre logistique Biocoop Tinténiac porté par la SASU Energ'iv PV1
- La coopérative citoyenne de production d'EnR du Pays de Rennes la SAS CIREN
- La coopérative citoyenne de production d'EnR la SCIC Coopérative des survoltés
- Les stations GNV portées par la SAS Bretagne Mobilité GNV
- Le projet mutualisé de centrales photovoltaïques sur anciennes ISDND porté par la SAS Breti Sun ISDND
- Le projet de centrale photovoltaïque au sol de Guignen porté par le SAS Ker Héol

En 2019 Energ'iv a également pris un engagement fort en faveur des projets d'EnR citoyens en recrutant un Chargé du dialogue et de la concertation territoriale afin de pouvoir proposer systématiquement un accompagnement à la concertation locale dans les projets d'EnR co-développés par Energ'iv et/ou a minima mettre en œuvre un financement participatif.

### Projets 2020

2020, devrait voir d'autres prises de participations d'Energ'iv notamment dans des parcs éoliens, la mise en service des premières centrales photovoltaïques en toitures développées directement par Energ'iv, l'ouverture des premières stations GNV ainsi que les premières concertations citoyennes autour des projets d'EnR co-développés par Energ'iv.

### Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019
<b>Energie électrique renouvelable produite en Ille-et-Vilaine sur le total consommé</b>	952 000 MWh (2016)	470 937 MWh (2017)	578 000 MWh (2018)
Prise de participation dans des filiales	-	2	10
Etudes de potentiel photovoltaïque réalisées	-	28	29
Nombre de centrales photovoltaïques sur toitures en services	-	-	-
Production EnR réalisée par la SEM ou ses filiales	-	-	-
Puissance globale installée	-	-	-

### Programme 3.2 : Initiier des achats d'énergies renouvelables groupés

L'ouverture des marchés de l'énergie impose depuis plusieurs années aux collectivités de mettre en concurrence leurs fournisseurs de gaz naturel et d'électricité (hors sites inférieurs à 36 kVA).

Depuis 2015, le SDE35 propose aux collectivités d'Ille-et-Vilaine des groupements d'achat d'énergie (gaz et électricité) leur permettant de réaliser des gains sur leurs dépenses d'énergie tout en les déchargeant du suivi administratif.

Lors du dernier groupement de commande d'électricité réalisé fin 2017, le SDE35 a proposé une offre d'électricité d'origine 100 % renouvelable, attribuée au fournisseur Enercoop, pour 14 sites d'une puissance supérieure à 36 kVA, intégrant les 9 bornes de recharge rapide pour véhicules électriques installées par le SDE35 et 5 bâtiments municipaux (Laillé, Le Rheu, Guipel, La Chapelle-Thouarault, St-Jacques de la Lande).

Pour répondre à de nouveaux besoins et dans l'optique de poursuivre l'optimisation de la commande publique, le SDE35 a dissout en 2019 le groupement d'achat d'électricité existant et a créé un nouveau groupement de commandes « Energie » permettant à la fois l'achat d'électricité et de gaz.

Désormais le SDE35 est l'interlocuteur unique des collectivités et des structures publiques d'Ille-et-Vilaine membres et des fournisseurs d'énergie.

Ce groupement d'achat d'énergie compte désormais 314 membres (244 communes, 14 communautés de communes ou communautés d'agglomération, 34 CCAS et CIAS, 18 syndicats intercommunaux ou mixtes (dont 6 SMICTOM), 2 EPL, 1 régie et 1 EPA) et il a lancé dès 2019 des consultations :

- pour la fourniture d'électricité des sites soumis à l'obligation de concurrence (> 36kVA, ex tarifs jaunes et verts) y compris la fourniture d'électricité d'origine 100 % renouvelable
- pour la fourniture d'électricité des sites non soumis à l'obligation de concurrence (inférieurs ou égaux à 36kVA, ex tarifs bleus) y compris la fourniture d'électricité d'origine 100% renouvelable

#### Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019
<b>Nombre d'adhérents au groupement optant pour l'offre Enercoop</b>	6	6	13
<b>Nombre de sites approvisionnés</b>	5 bâtiments 9 bornes rapides	6 bâtiments 12 bornes rapides	53 sites EP et bâtiments 103 bornes rapides
<b>Consommations du groupement</b>	-	-	-

### Programme 3.3 : Soutenir des projets d'ENR (hors SEM)

Le SDE35 conserve, au-delà des projets soutenus par la SEM Energ'iv, la possibilité d'investir seul dans des sociétés de projets d'énergies renouvelables. L'intervention via la SEM sera néanmoins l'outil privilégié. Les montants inscrits doivent permettre d'intervenir sur des projets de taille importante, type parc éolien.

### Programme 3.4 : Favoriser le développement de boucles d'autoconsommation

En 2019, le SDE35 a accompagné plusieurs projets d'autoconsommation (Langouët, Melesse...) tout en suivant l'actualité technique et réglementaire sur ce sujet émergent.

Cette démarche devrait aboutir en 2020 avec le premier projet d'autoconsommation collective en Ille-et-Vilaine à Langouët. La SEML du SDE35 supportera l'investissement de l'outil de production à hauteur de 50 000 €. Cette opération permettra d'alimenter en circuit-court l'école, la mairie et la bibliothèque, ainsi qu'une dizaine d'habitants de la commune. Ce projet intégrera plusieurs innovations à la fois technique et organisationnel :

- production sur tracker,
- création d'une Personne Morale Organisatrice regroupant producteur et consommateurs.

#### Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019
<b>Nombre de boucles d'autoconsommation accompagnées par le SDE35</b>	1	3	2
<b>Nombre de boucles d'autoconsommation créées</b>	-	-	-
<b>Nombre de bénéficiaires publics et privés</b>	-	-	-
<b>Puissance installée et production réalisée</b>	-	-	-

### Programme 3.5 : Développer et accompagner des projets de réseau de chaleur

Selon ses statuts, le SDE35 peut être amené à accompagner des projets de réseau de chaleur à la demande de communes ou d'EPCI qui envisageraient de lui transférer cette compétence optionnelle.



## Mission 4 : Développer la relation aux usagers

### Contexte

L'énergie est un élément clé de la compétence communale, fortement lié à la compétence d'urbanisme. En tant qu'aménageur territorial, le SDE35 se doit d'associer les usagers aux décisions importantes qu'il prend pour l'aménagement du territoire, et ce dans une logique d'optimisation de la production et de la consommation d'énergie. La mise en place et l'animation d'instances de concertation telle que la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) participent à cette démocratie de proximité.

Le SDE35 est également le garant de la relation aux usagers mis en place par Enedis et EDF dans le cadre du contrat de concession et il est amené à intervenir lors de médiation ou de rappel à la règle. Une attention particulière est portée sur le suivi du déploiement des compteurs LINKY.

### Objectifs

- Favoriser l'échange et le partage d'informations avec les citoyens,
- Assurer son rôle d'acteur public des énergies en accompagnant les acteurs & projets du territoire,
- Garantir la qualité de la relation aux usagers dans le cadre du contrat de concession.

### Moyens

Relation aux usagers	168 532,57 €	0,00 €	168 532,57 €	0,00 €	0,00 €	- €
<b>CCSPL</b>						
Personnel	5 448,08 €	- €	5 448,08 €	- €	- €	- €
Charges générales ventilées	4 606,00 €	- €	4 606,00 €	- €	- €	- €
	842,08 €	- €	842,08 €	- €	- €	- €
<b>Coopération internationale / décentralisée</b>						
Subventions aux associations	30 000,00 €	- €	30 000,00 €	- €	- €	- €
Personnel	30 000,00 €	- €	30 000,00 €	- €	- €	- €
Charges générales ventilées	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Suivi des réclamations</b>						
Personnel	33 629,99 €	- €	33 629,99 €	- €	- €	- €
Charges générales ventilées	28 432,00 €	- €	28 432,00 €	- €	- €	- €
	5 197,99 €	- €	5 197,99 €	- €	- €	- €
<b>Aide aux usagers en situation de précarité énergétique</b>						
Participation au fonds de solidarité logement	99 454,51 €	- €	99 454,51 €	- €	- €	- €
Personnel	95 000,00 €	- €	95 000,00 €	- €	- €	- €
Charges générales ventilées	3 766,00 €	- €	3 766,00 €	- €	- €	- €
	688,51 €	- €	688,51 €	- €	- €	- €

## Programme 4.1 : Faciliter la participation des représentants des usagers à la vie des services publics locaux (CCSPL)

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du Syndicat Départemental d'Énergie 35 est constituée, conformément à l'article 1413-1 du code général des collectivités territoriales, en vue d'émettre à titre consultatif des avis sur le fonctionnement et l'amélioration des services publics locaux.

Elle comprend des membres titulaires et suppléants à voix délibérative :

- représentant le syndicat et désignés par l'assemblée délibérante en son sein,
- représentant des « associations locales » (associations de consommateurs, d'usagers et de protection de l'environnement, des organisations professionnelles, les chambres consulaires, etc.) nommés par l'assemblée délibérante.

En 2018, dans le cadre de la création de la SEM et du développement des compétences dans les EnR, la CCSPL a accueilli de nouveaux membres associatifs impliqués dans les enjeux de transition énergétique : l'Association des méthaniseurs de France, l'APEPHA (Agriculteurs Producteurs d'Électricité Photovoltaïque Associés), l'EPV (Énergies citoyennes en Pays de Vilaine), COURANT ALTERNATIF pour IVINE (France Nature Environnement Ille-et-Vilaine).

En 2019, deux rencontres CCSPL ont été organisées et ont permis, outre les présentations du rapport d'activités du syndicat et des concessionnaires Enedis et EDF, d'aborder : la mobilité électrique, la lutte contre la pollution nocturne, l'avancement des négociations du contrat de concession, l'audit du catalogue des prestations proposé par Enedis, le groupement d'achat gaz et électricité, le bilan de la SEM Energ'IV un an après sa création.

### Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019
Nombre de réunions CCSPL	2	2	2

## Programme 4.2 : Soutenir et accompagner des projets décentralisés de coopération internationale dans le secteur de l'énergie

La loi Oudin-Santini-Pintat autorise les syndicats d'énergie à affecter 1 % de leurs ressources à des projets d'action de coopération décentralisée à l'international. Des projets de coopération décentralisée peuvent donc être soumis au SDE35, pour attribution éventuelle d'une subvention. La demande doit porter sur un projet d'électrification, par énergie renouvelable de préférence.

Les critères de sélection ont été précisés en 2017 et figurent dans le guide des aides du SDE35.

En 2019, le SDE35 a soutenu 4 projets de coopération décentralisée pour un montant total de 16 200 euros.

Ces projets étaient portés par les associations Acigal, Association Fraternité Africaine, Teria et AESCD (association échanges solidaires Cesson Dankassari) qui œuvrent toutes en Afrique (Sénégal, Mali, Burkina Faso, Niger). Les subventions accordées par le SDE35 ont permis de compléter l'équipement électrique d'un centre de santé, d'une école, d'une ferme maraîchère, soit par panneaux solaire, soit par pompage solaire.

### Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019
Nombre de projets soutenus	1	3	4

### Programme 4.3 : Assurer le suivi des réclamations

Le SDE35 a mis en place depuis plusieurs années un suivi des réclamations transmises par les usagers du service, et concernant aussi bien les actions menées par le SDE35 (travaux ...) que celle relative à l'intervention d'Enedis. Après une forte hausse en 2018 liée aux courriers de refus de pose du compteur Linky, le nombre de réclamations rejoint le niveau de 2017 : 183 réclamations dont 86 Linky. Pour les réclamations liées au compteur communicant, les usagers reçoivent une réponse écrite accompagnée de la note « Linky » réalisée par le SDE35 et mise à jour régulièrement.

#### Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019
<b>Nombre de réclamations traitées/an</b>	194 (dont 77 refus Linky)	367 (dont 272 refus Linky)	161 (dont 72 refus Linky)
<b>Délais de traitement (jusqu'à clôture)</b>	89 jours	54 jours	28,5 jours

### Programme 4.4 : Participer au financement du Fonds de Solidarité Logement (FSL) pour aider les populations en situation de précarité à faire face à leurs dépenses d'énergie

Les personnes en situation de précarité, rencontrant des difficultés pour faire face aux dépenses d'eau et d'énergie bénéficient d'un droit à recevoir des aides de la collectivité, en vertu de la loi du 29 juillet 1992 relative au revenu minimum d'insertion.

Cette loi a conduit à la mise en place en 2002 de « Fonds Solidarité Energie », qui a été intégré en 2005 aux « Fonds de Solidarité Logement » (FSL).

Depuis 2005, le SDE35 contribue annuellement au financement du FSL. Cet engagement financier est encadré par une convention signée avec le conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, portant exclusivement sur les aides aux impayés et à la maîtrise de l'énergie en matière d'électricité et de gaz.

En 2020, le nouvel exécutif devra évaluer l'effet de la contribution du SDE35 au FSL, et étudier la possibilité de mettre en place une action plus efficace pour lutter contre la précarité énergétique, par des actions de prévention notamment.

#### Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019
<b>Montant alloué/an</b>	95 000 €	95 000 €	95 000 €

## Mission 5 : Mutualiser les moyens et les expériences

### Contexte

Grâce à son assise départementale, le SDE35 est en capacité d'apporter un appui technique aux collectivités dans ses domaines de compétence et de favoriser les mutualisations. Il contribue ainsi à l'aménagement du territoire et à la cohésion territoriale.

Cette action passe notamment par des contributions aux 18 PCAET (Plans Climat Air Energie Territorial) engagés par les EPCI et l'assistance à la réalisation d'études (schéma de réseaux d'énergie...) ou de nouveaux services (Plan Corps de Rue Simplifié...) en partenariat avec les communes, EPCI ou pays.

### Objectif

Favoriser les économies d'échelle et monter en compétence en développant les mutualisations et les partages de données à l'échelle du département.

### Moyens

Mutualisation des moyens et expériences	410 996,76 €	2 032 560,00 €	2 443 556,76 €	109 216,25 €	2 013 584,00 €	2 122 800,25 €
<b>Achats groupés</b>	117 842,06 €	0,00 €	117 842,06 €	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
Gestion du groupement d'achat	15 347,00 €	0,00 €	15 347,00 €	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
Personnel	86 653,00 €		86 653,00 €			- €
Charges générales ventilées	15 842,06 €		15 842,06 €			- €
<b>PCRS</b>	56 090,20 €	212 560,00 €	268 650,20 €	0,00 €	195 584,00 €	195 584,00 €
Convention Rennes Métropole	7 850,00 €	14 560,00 €	22 410,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres collectivités	0,00 €	198 000,00 €	198 000,00 €	0,00 €	195 584,00 €	195 584,00 €
Personnel	40 784,00 €		40 784,00 €			- €
Charges générales ventilées	7 456,20 €		7 456,20 €			- €
<b>Assistance aux EPCI (PCAET, commission paritaire énergie...)</b>	29 074,40 €	0,00 €	29 074,40 €	6 440,00 €	0,00 €	6 440,00 €
Participation à des études	3 322,00 €	0,00 €	3 322,00 €	6 440,00 €	0,00 €	6 440,00 €
Personnel	21 772,00 €		21 772,00 €			- €
Charges générales ventilées	3 980,40 €		3 980,40 €			- €
<b>Contrôle de la taxe sur l'électricité pour des tiers (département...)</b>	9 388,06 €	- €	9 388,06 €	4 000,00 €	- €	4 000,00 €
Convention Conseil départemental	0,00 €		- €	4 000,00 €		4 000,00 €
Personnel	7 937,00 €		7 937,00 €			- €
Charges générales ventilées	1 451,06 €		1 451,06 €			- €
<b>Mutualisation des travaux et des infrastructures de réseaux</b>	44 726,04 €	1 820 000,00 €	1 864 726,04 €	- €	1 818 000,00 €	1 818 000,00 €
Travaux sur réseaux télécom	0,00 €	1 760 000,00 €	1 760 000,00 €	0,00 €	1 760 000,00 €	1 760 000,00 €
Autres travaux	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
Participer au suivi des schémas d'aménagement numérique	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Personnel	37 813,00 €		37 813,00 €			- €
Charges générales ventilées	6 913,04 €		6 913,04 €			- €
<b>Open data</b>	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Personnel	0,00 €		- €			- €
Charges générales ventilées	0,00 €		- €			- €
<b>PE Breizh</b>	74 335,00 €	- €	74 335,00 €	48 776,25 €	- €	48 776,25 €
Personnel	65 035,00 €		65 035,00 €	48 776,25 €		48 776,25 €
Communication et frais généraux	9 300,00 €	0,00 €	9 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Réseaux professionnels (FNCCR, Amorce...)</b>	79 541,00 €	0,00 €	79 541,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Adhésions	79 541,00 €	0,00 €	79 541,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

## Programme 5.1 : Organiser des groupements d'achat énergie pour les collectivités

L'ouverture des marchés de l'énergie impose depuis plusieurs années aux collectivités de mettre en concurrence leurs fournisseurs de gaz naturel et d'électricité (hors sites inférieurs à 36 kVA).

Depuis 2015, le SDE35 propose aux collectivités d'Ille-et-Vilaine des groupements d'achat d'énergie (gaz et électricité) leur permettant de réaliser des gains sur leurs dépenses d'énergie tout en les déchargeant du suivi administratif.

Pour répondre à de nouveaux besoins et dans l'optique de poursuivre l'optimisation de la commande publique, a dissout en 2019 le groupement d'achat d'électricité existant et a créé un nouveau groupement de commandes « Energie » permettant à la fois l'achat d'électricité et de gaz.

Désormais le SDE35 est l'interlocuteur unique des collectivités et structures publiques d'Ille-et-Vilaine membres et des fournisseurs d'énergie.

Ce groupement d'achat d'énergie compte désormais 314 membres (244 communes, 14 communautés de communes ou communautés d'agglomération, 34 CCAS et CIAS, 18 syndicats intercommunaux ou mixtes (dont 6 SMICTOM), 2 EPL, 1 régie et 1 EPA) et a lancé dès 2019 des consultations :

- pour la fourniture d'électricité des sites soumis à l'obligation de concurrence (> 36kVA, ex tarifs jaunes et verts) y compris la fourniture d'électricité d'origine 100 % renouvelable
- pour la fourniture d'électricité des sites non soumis à l'obligation de concurrence (inférieurs ou égaux à 36kVA, ex tarifs bleus) y compris la fourniture d'électricité d'origine 100% renouvelable

Afin d'optimiser encore les achats d'énergie réalisés et d'apporter plus de services aux membres du groupement, le SDE35 a inclus dans ces derniers marchés la procédure d'achat dite « au clic ».

### Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019
<b>Nombre de collectivités adhérentes</b>	125 (Gaz)	125 (Gaz)	125 (Gaz)
	261 (Electricité)	260 (Electricité)	260 (Electricité)
<b>Nombre de sites et total des consommations</b>	767 sites : 83 GWh (Gaz) 631 sites : 63 GWh (Electricité)	804 sites : 84 GWh (Gaz) 638 sites : 63 GWh (Electricité)	En attente
	<b>Nombre d'adhérents du groupement ayant souscrit l'option à 50 % ou 75 % de garantie d'origine et consommation associée</b>	33 membres représentants 105 sites	36 membres représentants 120 sites
<b>Volume des consommations par option (Base, 50 % et 75 % de garanties d'origine)</b>		Base : 48,5 GWh	
		50 % : 1,5 GWh	En attente
		75 % : 13 GWh	

## Programme 5.2 : Accompagner la réalisation des PCRS

Un arrêté du 22 décembre 2015 recommande l'utilisation du PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié) comme fond de plan au 1/200 (inexistant aujourd'hui) pour les réponses aux DT-DICT relatives aux réseaux sensibles, dont l'électricité et l'éclairage public.

Cette recommandation deviendra obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour les communes en unités urbaines et du 1<sup>er</sup> janvier 2032 pour les communes rurales (arrêté modificatif du 26/10/2018).

Le SDE35 est donc concerné, comme les autres opérateurs de réseaux (GRDF, Enedis, services d'eau, d'assainissement ou de télécommunications...) à travers la commande de travaux et les réponses aux DT-DICT. Il a, à ce titre, co-signé une convention financière avec Rennes Métropole pour contribuer à la réalisation du PCRS sur son territoire.

Le SDE35 n'apparaît pas comme l'autorité locale publique compétente pour porter et mettre à jour le PCRS, mais il peut, au titre de sa mission générale d'assistance à ses membres, piloter le projet de réalisation des

PCRS (coordonnateur) et établir un groupement de commande avec les EPCI pour sa création ainsi que la recherche de contribution auprès des opérateurs de réseaux.

L'année 2019 a permis de poursuivre le travail de concertation avec l'ensemble des EPCI du département (réunion collective et entretiens individuels) mais également d'aboutir à un projet de partenariat avec IGN pour réaliser un PCRS image

L'année 2020 doit permettre de formaliser le partenariat avec IGN et démarrer les premiers vols, mais également de mettre en place le groupement de commandes avec les EPCI et lancer les consultations associées.

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019
<b>Nombre d'EPCI adhérent à la démarche</b>	-	-	-
<b>Nombre de conventions signées avec des opérateurs de réseaux</b>	-	-	-

### Programme 5.3 : Accompagner les EPCI sur la voie de la transition énergétique (PCAET, commission paritaire énergie...)

La loi de 2015 relative à la transition énergétique a prévu la création d'une Commission Consultative Paritaire de l'Energie (CCPE) entre les syndicats d'énergie et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre inclus dans leur périmètre. En l'Ille-et-Vilaine, elle est composée de 36 membres permanents :

- 18 élus représentant les 18 intercommunalités du département,
- 18 élus désignés au sein du comité du SDE 35.

Auxquels s'ajoutent les personnalités compétentes et les experts suivants : Région Bretagne, DDTM, ADEME, Enedis.

Cette Commission doit permettre de contribuer à :

- la coordination de l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie,
- la mise en cohérence des politiques d'investissement,
- faciliter l'échange de données.

#### Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019
<b>Nombre de participations à des réunions PCAET</b>		11	19
<b>Nombre de contributions officielles (délibération du SDE35 sur les PCAET des EPCI d'Ille-et-Vilaine)</b>	1 (Rennes Métropole)	0	0

### Programme 5.4 : Contrôler la taxe sur l'électricité pour des tiers

Depuis 2016, le SDE35 assure pour le compte du Département le contrôle de la TDCFE (Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité). Après un démarrage difficile lié à la multiplication des fournisseurs d'électricité et au temps de collecte des données auprès du département et auprès de certains fournisseurs, la méthode est consolidée depuis l'année 2018.

#### Indicateurs

Indicateurs d'évaluation (par année de perception)	2017	2018	2019
<b>Nombre de fournisseurs contrôlés</b>	37	37	46
<b>Nombre de convention de contrôle</b>	1	1	1

## Programme 5.5 : Mutualiser les travaux et les infrastructures de réseaux

Dans le cadre des travaux d'effacement de réseaux réalisés par le SDE35, des travaux simultanés d'enfouissement coordonné des réseaux de communications électroniques étaient réalisés jusqu'à fin 2018 à la charge exclusive des communes.

Une convention a été signée en décembre 2018 avec l'opérateur Orange pour préciser le régime de propriété des installations de communications électroniques. Dorénavant, c'est la commune, accompagnée par le SDE35 et en concertation avec Orange, qui choisira de rester ou non propriétaire des fourreaux. Cette convention permet également de formaliser l'engagement d'Orange à accompagner financièrement les démarches d'enfouissement de réseau. Durant l'année 2019, le SDE35 a communiqué auprès des communes sur cette nouvelle convention afin de permettre à chacune de se positionner.

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur le département, le SDE35 et ENEDIS ont conventionné avec les différents opérateurs (MEGALIS et BTHD par avenant, Telecom Bretagne, Orange, SFR-Numericable-Comptel) pour permettre l'établissement et l'exploitation un réseau de communications électroniques sur le réseau BT et HTA.

### Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019
Nombre d'opérations réalisées sur le réseau télécom dans le cadre des travaux d'effacement	92	68	En attente
Nombre de supports communs utilisés pour le déploiement de la fibre optique	547	1 441	En attente
Nombre de participations à des réunions sur le schéma d'aménagement numérique	-	-	En attente

## Programme 5.6 : Favoriser l'Open data

Le retard pris sur la mise en place des nouveaux outils de gestion interne (SIG, GAIOS...) n'a pas permis au SDE35 d'avancer en 2019 sur cette thématique.

### Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019
Nombre de données publiées sur data.gouv.fr, geobretagne.fr et bretagne-environnement.fr	-	1	-

## Programme 5.7 : Contribuer activement au développement du PEBreizh

Depuis l'arrivée mi 2017 d'une chargée de mission commune aux membres du PEBreizh, les actions de coopération entre les 4 syndicats d'énergie se sont renforcées.

En 2019, la réussite la plus significative du PEBreizh a été sa nomination comme lauréat de l'appel à projet ACTEE organisé par la FNCCR.

L'année 2019 a permis également de signer une charte d'engagement sur la transition énergétique avec la Région Bretagne, l'ADEME et la DREAL, et de cosigner le pacte bio-gazier breton.

Le PEBreizh a participé à de nombreux groupes de travail ou conférences : sur les IRVE, le Pacte biogazier Breton, la Conférence Bretonne de la Biodiversité, la contribution dans le cadre de la CBTE (Production d'énergie, mobilités)...

En 2019, le PEBreizh a tenu un stand commun aux 4 SDE bretons au congrès de la FNCCR à Nice afin de valoriser ce travail commun au niveau national.

En 2020, le PEBreizh montera un dossier commun autour du PCRS afin d'obtenir des financements européens sur ce projet d'envergure.

#### Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019
Nombre de réunions officielles du PEBreizh	3	3	
Nombre de réunions des directeurs des SDE	-	5	

#### Programme 5.8 : Participer à la vie des réseaux

Le SDE35 est adhérent à plusieurs fédérations ou associations lui permettant de travailler en réseau au niveau national et de faire bénéficier le territoire de retours d'expérience (FNCCR, FEPL, AFE, Amorce...).

En 2019, le SDE35 a participé à plusieurs salons ou congrès professionnels qui ont permis de renforcer les partenariats existants et de nouer de nouvelles relations partenariales. On peut noter que, localement, le SDE35 était présent à l'évènement rennais In/out organisé par Rennes Métropole autour des nouvelles mobilités et au congrès annuel des CDG bretons dont le thème 2019 était la mobilité.

Une délégation du SDE35 a participé au congrès de la FNCCR à Nice en octobre, au Salon des Maires à Paris en novembre 2019 et à l'AG d'AMORCE à Strasbourg.

Le Directeur du SDE35 a également participé à plusieurs réunions de concertation nationale entre AMORCE et Enedis sur les modalités d'intégration de la transition énergétique dans les nouveaux contrats de concession.

En 2020, ce travail se poursuivra.



## Mission 6 : Assurer le contrôle de concessions

### Contexte

Inscrit dans les compétences obligatoires du syndicat, le contrôle du service public délégué au concessionnaire est le cœur de métier du SDE35. Cette mission consiste à suivre et évaluer l'activité déléguée au concessionnaire Enedis, EDF et demain les opérateurs gaz, en vérifiant que les moyens et investissements répondent aux enjeux d'optimisation de la qualité et de la sécurité des réseaux d'acheminement de l'électricité et du gaz.

Cette mission de contrôle repose à la fois sur :

- un contrôle continu effectué au quotidien à l'appui des déclarations de travaux d'Enedis (et GRDF) et des réclamations des usagers,
- un contrôle périodique effectué à partir des données et informations transmises par le concessionnaire annuellement. Ces données après traitement et consolidation sont analysées par thématique : patrimoine technique, qualité de l'énergie, investissements du concessionnaire et état du patrimoine comptable,
- un contrôle opérationnel, portant sur des dossiers précis (devis, facturation, qualité d'énergie) ou des thématiques ciblées. Depuis 2017, deux sujets de contrôle sont ainsi suivis dans le cadre d'un groupement de commande à l'échelle du PEBreizh. Le SDE35 est coordonnateur du groupement et pilote ces missions de contrôle externalisées.

Ce travail fait l'objet chaque année d'un rapport de contrôle de la concession, compilant une version consolidée et pluriannuelle des données et indicateurs.

### Objectifs

- Assurer un suivi détaillé des contrats de concessions,
- Garantir la pérennité du patrimoine concédé,
- Veiller au respect des engagements mutuels, notamment en matière de qualité de service aux usagers,
- Préparer le nouveau contrat de concession.

### Moyens

Contrôle concessions	131 628,50 €	0,00 €	131 628,50 €	822 000,00 €	0,00 €	822 000,00 €
Concession électricité	131 628,50 €	- €	131 628,50 €	822 000,00 €	- €	822 000,00 €
Suivi de la concession	72 750,00 €	0,00 €	72 000,00 €	822 000,00 €	0,00 €	822 000,00 €
Personnel	49 778,00 €		49 778,00 €			- €
Charges générales ventilées	9 100,50 €		9 100,50 €			- €
Concessions gaz			- €			- €

## Programme 6.1 : Concession d'électricité

Dans le cadre du contrôle opérationnel, depuis 2017, le SDE35 est le coordonnateur d'un groupement de commandes à l'échelle du PEBreizh et pilote des missions de contrôle externalisées.

Deux sujets de contrôle ont été portés en 2019 :

- La préparation et l'analyse de mesures terrain visant à estimer le nombre de Clients Mal Alimentés par syndicat (Sujet démarré en 2017) en vue de l'inventaire FACÉ de juin 2019),
- L'analyse juridique de la mise à disposition des données requises par les AODE

Le cabinet d'audit AEC a été retenu pour accomplir la première mission. La seconde mission est assurée par le groupement AEC/cabinet SEBAN.

Le contrat de concession actuel, signé pour 30 ans prend officiellement fin au 30 juin 2022. Néanmoins, compte-tenu de l'accord-cadre conclu en décembre 2017 entre la FNCCR, France Urbaine et les concessionnaires d'une part, et d'un souhait politique de mener les négociations pour le futur contrat avant les prochaines élections d'autre part, le SDE35 travaille depuis 2018 au renouvellement de ce contrat. En novembre 2018, la première commission concession dédiée au renouvellement du contrat s'est réunie. Le SDE35 a également recueilli les avis politiques des élus à l'occasion des rencontres de l'Energie organisées en novembre et décembre 2018.

La commission dédiée au renouvellement du contrat de concession s'est réunie 5 fois en 2019.

Les phases de travail avec les concessionnaires Enedis et EDF ont démarré le 26 mars 2019. Près de vingt groupes de travail thématiques ont eu lieu en 2019, notamment au sujet de la mise en place du schéma directeur des investissements, du bilan comptable, de la transition énergétique et du volet contractuel.

Cinq instances de négociations ont eu lieu durant l'année 2019 avec les élus de la commission concession désignés pour ces négociations, et les représentants dédiés d'EDF et Enedis.

Au vu des écarts significatifs et des points de désaccord entre le SDE35 et Enedis, la phase de négociation a été interrompue en décembre 2019 pour reprendre avec le nouvel exécutif.

Le travail collaboratif engagé avec le SYDELA et le SYDEV pour consolider la gestion des données de la concession s'est poursuivi. Après le test « POC » (réalisation informatique courte ou incomplète d'une méthode ou idée pour démontrer sa faisabilité) élaboré en 2018, une phase de benchmark a été menée en 2019. Elle a permis de déterminer l'outil le mieux adapté aux besoins des trois syndicats. Prochaine et dernière étape : une consultation en 2020 portant sur l'accompagnement des syndicats pour l'utilisation de cet outil dans le traitement des données de concession.

Ce programme compte comme recette la redevance R1, dite de « fonctionnement », versée par le concessionnaire, qui vise à financer les dépenses annuelles de structure supportées par l'autorité concédante pour l'accomplissement de ses missions relatives au contrôle de la bonne exécution du contrat de concession, aux conseils apportés aux usagers, aux règlements des litiges ou réclamations, à la coordination des travaux sous maîtrises d'ouvrage du SDE35 et du concessionnaire.

### Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019
Nombre de thématiques de contrôle opérationnel	2	2	2
Nombre de réunions de la commission concession		1	5

## Programme 6.2 : Concession gaz

Une première concession gaz est en cours de consultation-négociation. Le SDE35 sera chargé de son contrôle dès la signature du contrat.

A moyen terme, le SDE35 pourra également se voir confier le suivi de concessions historiques afin de favoriser une gestion cohérente du gaz à l'échelle d'un territoire, et assurer un service mutualisé du contrôle des concessions gaz.

En 2019, le SDE35 a piloté une mission d'expertise et de concertation autour des projets Gaz et CSR (Combustible Solide de Récupération) du Pays de Vitré dont les résultats ont été publiés en décembre. Cette étude pourra donner lieu en 2020 au lancement d'une concession Gaz sur le secteur afin de sécuriser l'approvisionnement énergétique du secteur.

#### Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019
Nombre de concession gaz portées par le SDE35	-	-	-
Nombre d'abonnés	-	-	-
Nombre de concessions historiques gérées par le SDE35	-	-	-
Nombre d'abonnés	-	-	-

## Mission 7 : Développer des moyens généraux adéquats

### Contexte

Les évolutions récentes du SDE35 et notamment l'acquisition de nouvelles compétences, impliquent de faire évoluer les métiers et d'adapter les moyens humains et techniques.

Pour répondre au mieux à ces nouveaux enjeux, l'équipe du SDE35 s'est étoffée en 2019 avec l'arrivée de 10 nouveaux agents. En 2020, cette tendance va se confirmer avec 6 recrutements prévus.

Pour intégrer ces évolutions, le SDE35 a modifié en 2019 son organisation interne avec un nouvel organigramme des services et l'arrivée de nouveaux cadres au sein du CODIR.

Quelques chantiers importants doivent également aboutir en 2020 dans le domaine des ressources humaines : approbation du règlement intérieur, mise en place du télétravail, mise à jour du plan de formation et engagement d'une réflexion sur l'évolution du régime indemnitaire.

Le second défi est numérique avec un nécessaire développement des systèmes d'information pour gagner en efficacité et en fiabilité. Il s'agit à la fois de poursuivre l'informatisation et la sécurité informatique du SDE35, tout en se dotant d'un SIG performant qui permette d'améliorer la qualité de service rendue aux collectivités et aux partenaires. L'année 2020 doit permettre la mise à disposition aux agents d'outils numériques de terrain afin de faciliter notamment le travail sur les chantiers (accès aux plans et aux outils métiers sur tablette ou équivalent).

Un autre défi à relever est celui d'adapter et de vulgariser la communication du SDE35 pour la rendre plus accessible au grand public. L'enjeu est aussi de positionner le SDE35 comme l'acteur incontournable des énergies en Ille-et-Vilaine.

### Objectif

- Sécuriser les recettes du SDE35 dans le temps
- Adapter les moyens en permanence à l'évolution des missions du SDE35

### Moyens

Moyens généraux	1 901 305,30 €	417 295,40 €	2 318 600,70 €	10 307 000,00 €	77 517,00 €	10 384 517,00 €
<b>Taxe sur la consommation finale d'électricité</b>	472 751,58 €	- €	472 751,58 €	10 200 000,00 €	- €	10 200 000,00 €
Perception de la TCCFE	450 000,00 €	0,00 €	450 000,00 €	10 200 000,00 €	0,00 €	10 200 000,00 €
Personnel	19 235,00 €		19 235,00 €			- €
Charges générales ventilées	3 516,58 €		3 516,58 €			- €
<b>Systèmes d'informations</b>	369 677,35 €	238 300,00 €	607 977,35 €	0,00 €	1 817,00 €	1 817,00 €
Moyens matériels et logiciels	113 626,00 €	238 300,00 €	351 926,00 €	0,00 €	1 817,00 €	1 817,00 €
Personnel	216 475,00 €		216 475,00 €			- €
Charges générales ventilées	39 576,35 €		39 576,35 €			- €
<b>Services supports</b>	1 058 876,37 €	178 995,40 €	1 237 871,77 €	107 000,00 €	75 700,00 €	182 700,00 €
Administration du syndicat	123 000,00 €	0,00 €	123 000,00 €	31 000,00 €		31 000,00 €
Communication externe du syndicat	51 800,00 €	0,00 €	51 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Energie réservée	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35 000,00 €	0,00 €	35 000,00 €
Elus	91 100,00 €	0,00 €	91 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Personnel	646 769,00 €		646 769,00 €	40 000,00 €		40 000,00 €
Charges générales ventilées	146 207,37 €	178 995,40 €	325 202,77 €	1 000,00 €	75 700,00 €	76 700,00 €

## Programme 7.1 : Contrôler la perception de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)

Le SDE35 a assuré le contrôle de la TCFE perçue sur le territoire de 302 communes en 2019.

Ce contrôle consiste en la collecte et la vérification trimestrielle des déclarations des fournisseurs puis un rapprochement annuel des quantités déclarées par les fournisseurs et celles acheminées par le concessionnaire Enedis.

### Indicateurs

Indicateurs d'évaluation/Année de perception	2017	2018	2019
Nombre de fournisseurs contrôlés	33	36	40
Nombre de communes contrôlées	302	297	290

## Programme 7.2 : Se doter de systèmes d'information performants

L'informatisation du SDE35 s'est poursuivie cette année avec la mise en place d'une nouvelle architecture de réseau de télécommunication (fixe et internet). Le SDE35 a été fibré à la fin de l'année 2018 sur le réseau de Rennes Métropole Télécom. La mise en place de la fibre, pour les services, a été effective au mois de septembre 2019. La téléphonie IP est opérationnelle depuis le mois de septembre 2019, les agents du SDE35 ont été formés à la nouvelle téléphonie.

Pour l'année 2020 le SDE35 souhaite engager un projet d'équipement des agents avec des outils mobiles (téléphones mobiles et/ou tablettes numériques). Ces outils seront en capacité de s'interfacer avec le système d'information du SDE35. D'une part les applications mobiles SIG dédiées permettront de consulter le SIG en mobilité d'autre part de saisir des données géolocalisées directement sur le terrain.

Le logiciel de gestion des opérations du SDE35 (GAIOS) est en phase de déploiement au sein du SDE35. La mise en production technique est effective depuis le 04 décembre 2019 et la phase opérationnelle a débuté le 10 décembre 2019. Ce projet structurant a été l'occasion de revoir les processus métiers de la collectivité afin de favoriser la transversalité au sein des services. Cet outil permettra de pérenniser les données des affaires du SDE35 et de proposer des indicateurs de suivi des opérations du SDE35.

Parallèlement au déploiement de nouveaux services pour les agents, un important travail de fiabilisation de la base patrimoniale de l'éclairage a été engagé en septembre 2019 et doit se poursuivre durant l'année 2020 en lien avec le projet de détection du réseau d'éclairage public. Courant 2020 le SDE35 mettra à disposition des entreprises de maintenance d'éclairage public des outils facilitant la mise à jour de la cartographie du patrimoine du réseau d'éclairage public.

### Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019
Nombre de points lumineux intégrés dans la base patrimoniale Eclairage Public (SYECL)		0	1700
Nombre de WebServices Cartographiques à disposition des agents		1	5
Débit connexion internet (Mo/s)		3,5	50
Nombre d'agents équipés d'un téléphone fixe		40	52

## Programme 7.3 : Développer des services supports compétents

Les services supports sont composés de la direction générale, du pôle communication et du pôle moyens généraux (accueil, administration, finances, ressources humaines, marchés publics).

L'année 2019 a été marquée par la mise en œuvre opérationnelle de plusieurs marchés importants : marché de fournitures d'éclairage public, marché de maintenance et travaux d'éclairage public et marchés de travaux de réseaux électriques.

Dans le domaine des ressources humaines, outre l'arrivée de nouveaux agents, l'année 2019 a permis le déploiement du nouveau logiciel de gestion des congés et absences. Il a permis de simplifier les circuits de validation et de gagner en réactivité et en temps de traitement.

Sur le volet « communication institutionnelle », le SDE35 a travaillé sur une nouvelle maquette de rapport d'activité qui permette de mettre en valeur les enjeux du syndicat d'énergie et donne ainsi une vision plus politique des ambitions portées par les élus. Accompagné par le prestataire retenu dans le cadre du marché de création graphique, le SDE35 a conçu une maquette ensuite déclinée en différents supports : synthèse 4 pages reprenant les points essentiels, agenda, vœux 2020 sous forme de vidéo, etc.

La refonte du site internet du SDE35 participe à ce même effort de vulgarisation d'informations techniques au service des enjeux de la transition énergétique du territoire. Le nouveau site internet sera mis en ligne au premier trimestre 2020.

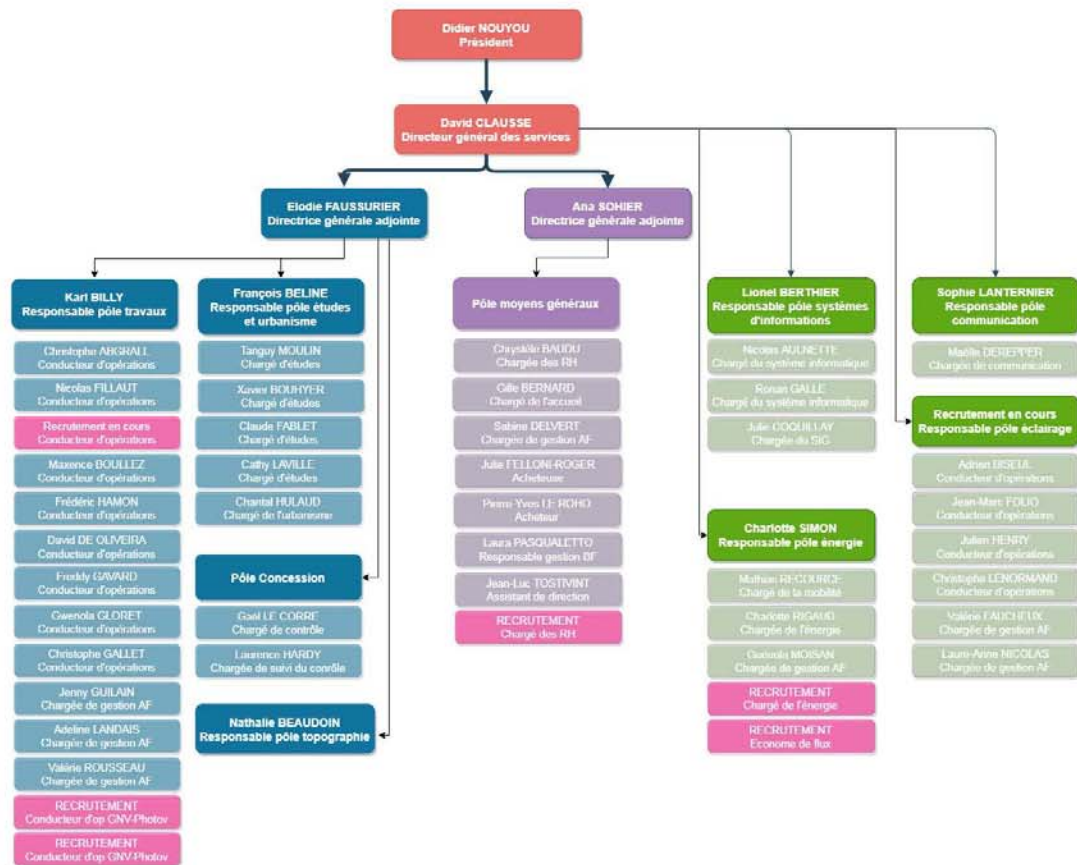
Sur le volet « communication grand public », le SDE35 a réalisé de nouveaux supports de communication permettant de sensibiliser la population aux enjeux de la transition énergétique. Un stand sur les mobilités durables, conçu comme une exposition nomade, a ainsi été réalisé en partenariat avec l'ALEC du pays de Rennes. Ce stand a ensuite été exposé lors de diverses manifestations : semaine de la mobilité du pays de Saint Malo, rencontres de l'énergie, etc.

Ces nouveaux supports de communication, vont permettre au SDE35 de participer à davantage d'opérations grand public en 2020 afin de poursuivre son engagement de contribuer activement à la sensibilisation aux enjeux de la transition énergétique. Cet engagement témoigne de la place désormais incontestable du SDE35 en tant qu'acteur référent de la transition énergétique en Ille-et-Vilaine.

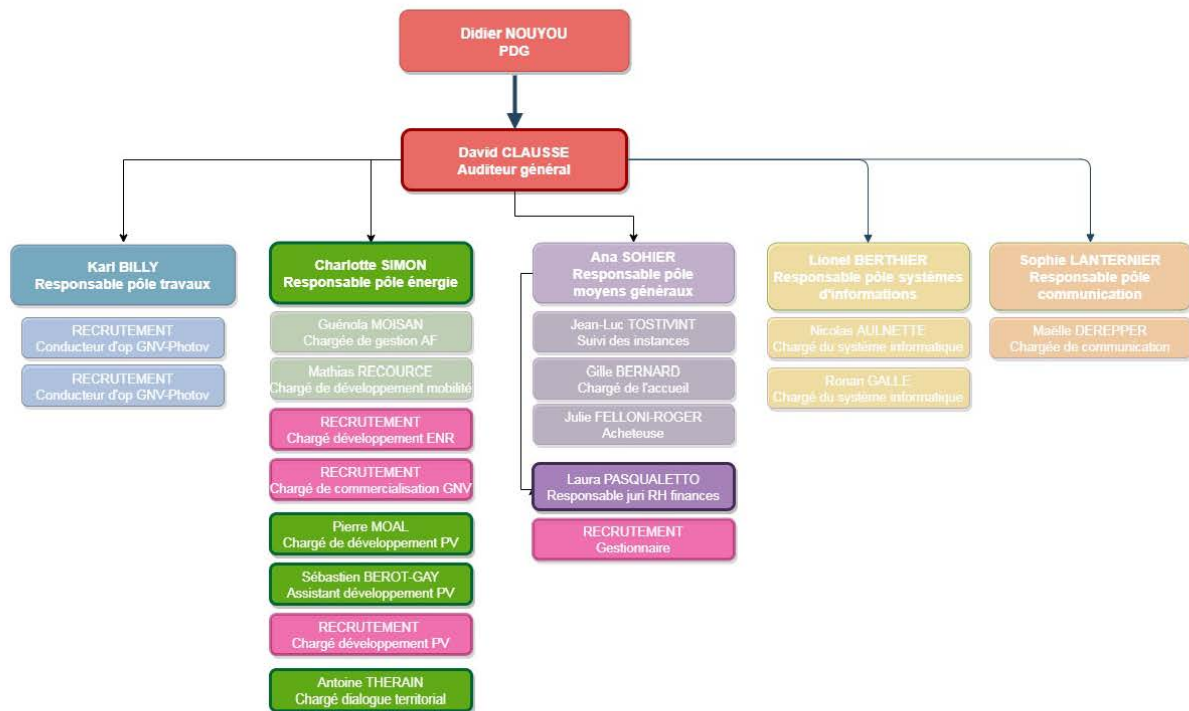
### Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019
Nombre de réunions des instances (bureau, comité)	17	16	16
Nombre de réunions de la CAO	1	3	3
Nombre de consultations publiées	7	17	15
Nombre d'articles de presse publiés	70	35	30
Nombre de conférences de presse organisées	3	3	0
Nombre de journées de formation réalisées par les agents	207	214	104,5

## Annexe : Organigramme prévisionnel du SDE35 au 1<sup>er</sup> février 2020



## Annexe : Organigramme de la SEM Energ'IV au 1<sup>er</sup> janvier 2020





## Compétence Infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables

### Conditions techniques, administratives et financières

Document validé initialement par le Comité syndical 4 février 2015

Dernière modification : Comité syndical du 21 janvier 2020

## PREAMBULE

**Afin de contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer la qualité de l'air en zone urbaine, le SDE35 souhaite œuvrer en faveur du développement des véhicules électriques.**

La loi Grenelle II a confié aux communes, ainsi qu'à leurs groupements, la compétence du déploiement des infrastructures de recharge. Le déploiement de ces infrastructures publiques a pour objectif de rassurer les usagers et de les encourager à investir dans des véhicules électriques sans craindre de tomber en panne en cours de trajet.

**Afin d'assurer la cohérence du maillage territorial, de tenir compte des points forts et points faibles du réseau électrique, de mutualiser les coûts et de bénéficier d'une aide de l'ADEME** au travers du « Programme d'investissements d'avenir », le SDE35 s'est doté de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » lors de la modification de ses statuts et propose donc aux communes, ainsi qu'à leurs groupements, de lui déléguer cette compétence.

Pour favoriser un déploiement équilibré et efficace, le Comité syndical a décidé le 12 février 2014 de prendre en charge financièrement l'investissement et l'exploitation de 168 bornes de recharge.

Au regard de l'évolution des ventes de véhicules électriques, du positionnement des acteurs privés et de l'augmentation de l'autonomie des véhicules, ce plan de déploiement initial a été scindé en deux tranches, avec 89 bornes pour la première tranche déployée en 2016-2017.

Le SDE35 bénéficie d'une aide de l'ADEME pour financer l'investissement de cette première tranche, à condition que les collectivités qui transfèrent la compétence s'engagent à assurer la gratuité de stationnement des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, sur tout leur territoire pendant une durée minimale de deux ans.

Le projet de seconde tranche sera réévalué et ajusté en fonction de l'utilisation effective des 89 bornes installées, des retours des usagers et des possibilités de financement.

## CHAPITRE 1 – DISPOSITIONS GENERALES

### Article 1 : Objet

L'article 3.3.5 des **statuts du SDE35** approuvés par arrêté préfectoral du 29 décembre 2014 autorise l'exercice de la compétence « **infrastructures de charge pour véhicules électriques** » selon les termes suivants : « *Le Syndicat exerce, aux lieux et place des membres qui en font la demande, la compétence d'autorité organisatrice des missions de service public afférentes au développement et à l'exploitation des*

*infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides et notamment les activités suivantes :*

- *la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides selon les dispositions prévues à l'article L 2224-37 du CGCT,*
- *l'organisation de groupement de commande ou d'achat relatif à cette activité. »*

Le présent document a pour objet de définir les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de cette compétence. Il est fixé par le comité syndical.

Toutefois, le bureau syndical est autorisé à actualiser les présentes conditions, dans la limite de la délégation des attributions qu'il a reçues du comité syndical.

**En contrepartie de la compétence exercée par le SDE35, celui-ci est autorisé à percevoir directement auprès des usagers du service les contributions fixées par le comité syndical du SDE35.**

## Article 2 : Procédure d'instauration de la compétence

Le transfert de la compétence au SDE35 intervient par **délibérations concordantes** de l'organe délibérant du membre concerné et de l'organe délibérant du SDE35, conformément à l'article 3.5.1 des statuts du SDE35.

Par ce transfert, la collectivité membre accepte sans réserve les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence par le SDE35 telles que fixées par le comité syndical.

La compétence recouvre l'investissement (fourniture et travaux) et le fonctionnement (maintenance, exploitation, gestion du patrimoine et consommations d'électricité).

Les conditions de reprise des compétences sont définies par l'article 3.5.2 des statuts du SDE35.

## Article 3 : Patrimoine existant

Le transfert de compétence entraîne, de plein droit, la **mise à disposition du SDE35 à titre gratuit des biens meubles et immeubles** nécessaires à l'exercice de la compétence transférée. En application de ces dispositions, les infrastructures de recharge existantes sur le territoire communal lors du transfert de compétence font l'objet, préalablement à leur mise à disposition, d'une évaluation portant sur :

- l'état technique des installations et leur coût éventuel de remise aux normes ou en état,
- les capacités d'interopérabilité avec les autres infrastructures de recharge (identification, monétique...).

La mise à disposition de ces infrastructures de recharge dans le cadre du transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » sera constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre le SDE35 et le membre qui a transféré la compétence au vu de cette évaluation.

La mise à niveau de la borne sera financée par le membre afin qu'elle présente les caractéristiques techniques requises.

## CHAPITRE 2 – CREATION DES INFRASTRUCTURES DE CHARGE

### Article 4 : Travaux d'investissement

Les travaux d'investissement portent sur la création d'infrastructures de recharge. Ils sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDE35. Ils comprennent les opérations de :

- fourniture et pose d'une infrastructure de recharge, avec si nécessaire protection mécanique,
- génie civil (raccordement au réseau de distribution publique d'électricité),
- aménagement avec la réalisation des signalétiques horizontales et verticales,
- télégestion et interopérabilité.

Afin d'établir un maillage cohérent du territoire, le SDE35 décide du nombre d'infrastructures de recharge et des communes d'implantation, en cohérence avec les critères de l'étude de maillage réalisée par la Région Bretagne et en concertation avec les collectivités qui transfèrent la compétence ainsi que leurs groupements ou leurs membres (communes, communautés de communes et d'agglomération, métropole).

La localisation précise des bornes dans les communes est choisie en concertation entre le SDE35 et la collectivité qui transfère la compétence.

L'implantation des bornes de recharge doit répondre notamment à trois critères principaux :

- La possibilité, pour la collectivité membre de **mettre à la disposition du SDE35 un emplacement d'une surface suffisante** pour recevoir le nombre d'infrastructures de charge souhaité et le stationnement des véhicules électriques. Une infrastructure est conçue pour accueillir simultanément deux véhicules. Il faut donc prévoir une surface d'environ 35 m<sup>2</sup> pour son implantation et permettre aussi l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
- La **capacité du réseau public de distribution électrique à absorber le nouvel appel de puissance**. Si le réseau existant risque d'être mis sous contrainte et nécessite des travaux importants de renforcement, un autre emplacement compatible est à rechercher.
- La **proximité de lieux de vie et de services**. Pour une utilisation efficace de ces infrastructures, il est préférable que la charge des véhicules se fasse en temps masqué. Une implantation à proximité des commerces, services publics ou zones d'activités sera donc recherchée.

### Article 5 : Mise à disposition du domaine public

Dans le cadre de la création de nouvelles bornes de recharge, la collectivité membre concernée par l'implantation d'un tel équipement sur son territoire **met à disposition du SDE35, à titre gratuit, les terrains nus ou aménagés** nécessaires à l'exercice de la compétence transférée. Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre le SDE35 et la collectivité membre concernée.

## CHAPITRE 3 - ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES DE CHARGE

### Article 6 : Etendue des prestations d'entretien

Le SDE35 a la charge d'organiser la **gestion technique, administrative et patrimoniale des infrastructures** de charge pour véhicules électriques. Pour ce faire, il s'engage à réaliser les prestations correspondantes, pour une part, par ses moyens propres et pour l'autre part, par des entreprises et des prestataires spécialisés choisis par voie de contrats publics attribués après procédure de publicité et de mise en concurrence.

Le SDE35, en tant que maître d'ouvrage, a toutefois la faculté d'interrompre le service pour toutes opérations d'investissement, de mise en conformité ou de maintenance des ouvrages ainsi que pour les réparations urgentes que requiert le matériel.

Dans les circonstances exigeant une intervention immédiate, le SDE35 est autorisé à prendre d'urgence les mesures nécessaires. Ses représentants ou prestataires reçoivent toutes facilités de la part de la collectivité membre ayant transféré la compétence.

**La collectivité membre s'interdit formellement toute intervention sur les infrastructures sans l'accord préalable du SDE35.** En cas d'inobservation, la responsabilité du SDE35 ne saurait être retenue si un accident ou un dysfonctionnement se produisait sur l'installation.

L'entretien des infrastructures de charge comprend :

- les prestations de dépannage et réparation y compris en cas de sinistre,
- toute autre opération nécessaire au bon fonctionnement des infrastructures.

## Article 7 : Dépannage et réparation

Pour faciliter le repérage des dysfonctionnements, chaque infrastructure est dotée d'un système de communication (type GPRS ou filaire Ethernet) qui permet de renvoyer des informations vers un dispositif de supervision pour son exploitation. Ainsi, il sera possible d'être informé à tout moment de la disponibilité et de la plupart des défauts de fonctionnement des infrastructures.

Types de dépannages et délais d'intervention :

- Le **dépannage d'urgence** s'applique lorsque la sécurité des usagers n'est plus assurée (exemple: enveloppe de l'infrastructure endommagée et laissant apparaître des pièces électriques). Le délai d'intervention est de 4 heures maximum après enregistrement de l'appel, pour la mise en sécurité de l'installation.
- Le **dépannage ordinaire** s'applique pour les dysfonctionnements qui ne remettent pas en cause la sécurité des personnes. Ce type d'intervention doit avoir lieu dans un délai maximum de 48 heures. Pour des raisons tenant à la nature des travaux ou aux possibilités de mise en œuvre, ce délai peut être dépassé. Dans ce cas, le SDE35 en informe la collectivité membre concernée.

## Article 8 : Autres opérations de maintenance et d'entretien

Sans aucun dysfonctionnement constaté, le SDE35 programme, au titre d'opérations de maintenance préventive, des interventions sur les infrastructures de charge, notamment pour :

- effectuer un nettoyage des infrastructures,
- mettre à jour les logiciels,
- effectuer les vérifications électriques des infrastructures.

## Article 9 : Dommages causés aux infrastructures

L'assurance des infrastructures de recharge de véhicules électriques est souscrite par le SDE35.

Les dommages consécutifs à un accident, à un vol ou à un événement climatique exceptionnel sont gérés de la manière suivante :

- **Si le tiers est identifié et se déclare** : La collectivité adhérente informe le SDE35 du dommage. Le SDE35 traite le dossier et réalise les travaux qui sont financés par l'assureur du tiers (ou le tiers lui-même s'il en fait le choix).
- **Si le tiers n'est pas identifié ou ne se déclare pas** : Le SDE35 finance les dommages à hauteur de 100 % pour l'ensemble des infrastructures de recharge des véhicules électriques (IRVE) dont il gère l'exploitation.

## Article 10 : Cartographie et suivi du patrimoine

Le SDE35 élabore puis actualise, en fonction de l'évolution des installations, une **cartographie numérique géo-référencée des ouvrages**.

Comme le prévoit la réglementation, le SDE35 se charge de déclarer les ouvrages auprès du guichet unique et de répondre aux DT (déclaration de travaux) et DICT (déclaration d'intention de commencement de travaux).

## CHAPITRE 4 – GESTION DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE

### Article 11 : L'accès aux infrastructures de recharge

L'infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides doit être accessible aux usagers 24h sur 24h, tous les jours de l'année. L'accès aux infrastructures permet l'ouverture des trappes d'accès aux prises et le verrouillage de sécurité.

Les usagers doivent s'identifier sur l'infrastructure. Pour ce faire ils disposent dans une première étape au minimum d'un badge de type carte RFID ou d'une application smartphone. L'obtention du badge se fait auprès des services du SDE35 ou éventuellement de ses représentants au titre du contrat d'exploitation et de service à l'utilisateur.

En fonction de l'évolution des technologies (exemple : NFC) et des coûts associés, d'autres systèmes d'identification pourront être envisagés (Smartphone, SMS, pin code, QR code, etc.)

Le système d'identification est couplé avec un système de paiement.

Quelle que soit la borne et quel que soit le lieu, le réseau d'infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides construit et exploité par le SDE35 devra accueillir tout usager quel que soit son origine. En conséquence, chaque usager identifié pourra bénéficier du service de recharge sur la totalité des infrastructures exploitées par le SDE35 sur son territoire.

### Article 12 : La supervision des infrastructures de charge

Pour faciliter l'exploitation des infrastructures de charge, le service est doté d'un outil de supervision qui permet la collecte et l'envoi d'informations.

### Article 13 : La fourniture d'électricité

Le transfert de compétence comprend la fourniture d'électricité associée au fonctionnement des infrastructures.

Le SDE35 procédera donc au choix du fournisseur d'énergie, par voie de contrat public conclu après une procédure de publicité et de mise en concurrence ou éventuellement auprès du fournisseur historique pour les sites qui pourront bénéficier du tarif réglementé.

Les contrats de fourniture d'électricité sont au nom du SDE35. Les consommations d'énergie afférentes aux bornes sont donc facturées au SDE35.

Pour la période 2018/2019, les bornes rapides seront alimentées par de l'électricité garantie 100 % renouvelable.

## CHAPITRE 5 – FINANCEMENT

### Article 14 : Financement des investissements pour les bornes prévues dans le plan de déploiement du SDE35

Plan de déploiement initial (2016-2017) : La première tranche du plan de déploiement du SDE35, qui compte 80 bornes de recharge normale/accélérée et 9 bornes de recharge rapide, **bénéficie d'un financement public pour l'investissement, composé d'une aide du Programme d'Investissements d'Avenir (via l'Ademe) et d'une aide de la Région Bretagne.**

Pour ces 89 bornes, **le SDE35 prend en charge la part restante de l'investissement**, aucune participation n'est demandée à la collectivité membre.

Plan de déploiement complémentaire : En complément du programme 2016-2017, le SDE35 est libre de définir de nouveaux plans de déploiements complémentaires, ceux-ci sont pris en charge de la manière suivante :

Pour les communes de catégorie « Commune A » : **les coûts d'investissement sont pris en charge à 80 % du montant HT par les collectivités demandeuses, sur fonds propres ou par l'obtention de subventions.** Le SDE35 finance 20% du montant HT de ces bornes et récupère la TVA.

Pour les communes de catégorie « Commune B et C » => **les coûts d'investissement sont pris en charge à 100 % du montant par le SDE35**

Le SDE35 se réserve la possibilité de rechercher des financements complémentaires auprès d'organismes publics.

La réalisation des travaux par le SDE35 est conditionnée à la décision favorable de l'organe délibérant de chaque collectivité membre qui valide le projet.

### Article 15 : Financement des investissements pour les bornes envisagées en dehors du plan de déploiement

Pour les collectivités membres qui souhaitent installer une borne en dehors du plan de déploiement du SDE35, et après accord du SDE35 sur la pertinence de cette installation, **les coûts d'investissement sont pris en charge à 80 % du montant HT par les collectivités demandeuses, sur fonds propres ou par l'obtention de subventions.** Le SDE35 finance pour sa part 20 % du montant HT de ces bornes et récupère la TVA.

La réalisation des travaux par le SDE35 est conditionnée à la décision favorable de l'organe délibérant de chaque collectivité membre qui valide le projet.

### Article 16 : Financement du fonctionnement

Les coûts de fonctionnement (maintenance, exploitation, fourniture d'électricité) sont **pris en charge par le SDE35 et les usagers.**

Une contribution financière est demandée aux usagers pour tenir compte des frais d'entretien et d'exploitation des infrastructures. Le SDE35 perçoit ces recettes. Le SDE35 finance le reste à charge des coûts de fonctionnement.

La gestion des transactions financières pourra être confiée à un opérateur spécialisé.

Le système d'identification étant couplé au système de paiement, l'utilisateur pourra avoir accès aux infrastructures et régler ses recharges avec le même système.

**Participations du SDE35 et subventions des tiers en application du guide des aides 2019**  
**Bureau du 3 décembre 2019**

**Maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'ouvrage déléguée SDE35 - MARCHÉ TRAVAUX**

Bénéficiaire	Désignation des travaux	Catégorie	Mandat de MO	Estimation du montant des travaux (HT)			Participation du SDE35			Participation du bénéficiaire				
				Basse tension	Eclairage public (yc matériel)	Communication Electronique	Basse tension	Eclairage public (yc matériel)	Communication Electronique	Basse tension	Eclairage public (yc matériel)	Communication Electronique		
Pierre JOUQUAND	Lotissement Le Grand Clos de la Barre - Plerguer	B-TCO		7 269,00 €			2 908,00 €				4 361,00 €			
Loyer Bretagne Immobilier	Lotissement Les Jardins de la Corderie - Mesnils Roch (St Pierre de Plesguen)	B-TCO		32 609,00 €			13 044,00 €				19 565,00 €			
OCCL Locosa	Lotissement ZAC Champ des Buttes TR2 - Chasné sur Illet	B-TCO		82 275,00 €			32 910,00 €				49 365,00 €			
SCCV Le Clos des Bruyères	Lotissement SCCV Le Clos des Bruyères - Chavagne	C		24 010,00 €			9 604,00 €				14 406,00 €			
Consorts Betton	Lotissement La Grange - Vieux Vy sur Couesnon	B-TCO		16 936,00 €			6 774,00 €				10 162,00 €			
Bédée	Lotissement rue du Maine	B		4 429,00 €			1 771,60 €				3 543,20 €			
M. et Mme Lehoussel Franck	Lotissement 5 rue des Moulins - Meillac	B		5 613,00 €			2 245,00 €				3 368,00 €			
Urbatys	Lotissement Ancien Presbytère - livre sur Chargeon	B		20 716,00 €			8 286,40 €				16 572,80 €			
Bédée	Lotissement Boulevard Pasteur	B		4 211,00 €			1 684,40 €				2 526,60 €			
Eliane Mortais	Lotissement La Rabinais - Le Minihic sur Rance	B-TCO		18 072,00 €			7 228,80 €				14 457,60 €			
Serge Briand	Lotissement rue des Arcades - La Dominelais	B		6 834,00 €			2 734,00 €				4 100,00 €			
Nicolas Bremaud	Lotissement 15 chemin du Bignon - Saint Suliac	B-TCO		9 964,00 €			3 878,00 €				5 816,00 €			
URBATER	Lotissement La Picardière - Plumeleuc	B-TCO		28 051,00 €			11 220,40 €				16 830,60 €			
Acanthe	Lotissement La Haute Gorge 1 - Montreuil le Gast	B-TCO		39 209,64 €			17 384,80 €				34 769,60 €			
Moutiers	Lotissement Les Vallées	B		11 161,50 €			4 841,60 €				7 262,40 €			
SARL PEB	Lotissement SARL PEB - Maen Roch (St Brice en cogles)	B-TCO		10 294,80 €			4 258,80 €				8 517,60 €			
SNC La Lucinière	Lotissement La Lucinière - Goven	B		81 718,69 €			33 452,00 €				50 178,00 €			
Saint Briac sur Mer	Effacement des réseaux rue des Préaux	A	0024	100 838,05 €	23 897,00 €	14 233,00 €	42 679,05 €	2 390,00 €	2 390,00 €	58 159,00 €	26 286,40 €	17 079,60 €		
Vitré	Effacement des réseaux rue de Pré Clos TR1	A	0018	198 039,00 €	50 873,00 €	70 777,00 €	79 216,00 €	5 087,00 €	5 087,00 €	118 823,00 €	55 960,60 €	84 932,40 €		
Vitré	Effacement des réseaux rue de Pré Clos TR2	A	0019	75 766,00 €	17 467,00 €	23 756,00 €	30 306,00 €	1 747,00 €	1 747,00 €	45 460,00 €	19 213,40 €	28 507,20 €		
Dinard	Effacement des réseaux rue de la Caillibots	A	0020	77 457,00 €	4 638,00 €	13 298,00 €	30 983,00 €	464,00 €	464,00 €	46 474,00 €	5 101,60 €	15 957,60 €		
Saint Malo	Effacement des réseaux Boulevard des Déportés	A	0021	55 820,00 €	4 329,00 €	17 953,00 €	22 328,00 €	433,00 €	433,00 €	33 492,00 €	4 761,80 €	21 543,60 €		
Saint Malo	Effacement des réseaux rues Durréne et Rio de Janeiro	A	0022	62 620,00 €	41 880,00 €	20 864,00 €	25 048,00 €	4 188,00 €	4 188,00 €	37 572,00 €	46 068,00 €	25 036,80 €		
Muel	Effacement des réseaux rue de Penhouet	B-TCO	0023	36 598,00 €	14 031,00 €	11 438,00 €	29 278,00 €	11 225,00 €	11 225,00 €	7 320,00 €	2 806,00 €	13 725,60 €		

Maitrise d'ouvrage ou maîtrise d'ouvrage déléguée SDE35 - MARCHE ECLAIRAGE

Bénéficiaire	Désignation des travaux	Catégorie	Mandat de MO	Estimation du montant des travaux (HT)		Participation du SDE35		Participation du bénéficiaire	
				Eclairage public (yc matériel)		Eclairage public (yc matériel)		Eclairage public (yc matériel)	
MAEN ROCH	EXTENSION-IMPASSE GERMINAL	B		18 323,80 €		6 266,74 €		12 057,06 €	
LUTRE-DOMPIERRE	RENOVATION-RUE DE BRETAGNE	B		35 090,00 €		18 948,60 €		16 141,40 €	
ST OULEN DES ALLEUX	RENOVATION - RUES DES GYNCINES, DES ACACIAS, DES PEUPLIERS	B		30 534,46 €		21 740,54 €		8 793,92 €	
ST OULEN DES ALLEUX	RENOVATION - RUE DU STADE	B		50 995,78 €		36 309,00 €		14 686,78 €	
LE PERTRE	RENOVATION-ALLÉE ST JOSEPH	B		77 942,32 €		33 874,93 €		44 067,39 €	
LA CHAPELLE-BOUEJIC	RENOVATION RUE DU PLAT D'OR	B		4 872,00 €		3 020,64 €		1 851,36 €	
LA CHAPELLE-BOUEJIC	EXTENSION-RUE DE RENNES	B		7 746,51 €		3 602,13 €		4 144,38 €	
LA CHAPELLE-BOUEJIC	RENOVATION- PARKING SALLE DES FETES	B		10 844,24 €		6 723,43 €		4 120,81 €	
MERNEI	EXTENSION- SECTEUR PRESBYTERE	B		15 318,91 €		7 169,25 €		8 149,66 €	
GUIPRY-MESSAC	RENOVATION-ROND POINT DE BONABRY	B		7 585,60 €		3 034,24 €		4 551,36 €	
GUIPRY-MESSAC	EXTENSION- RUE DE LA CREPINIERE	B		13 818,38 €		4 145,52 €		9 672,86 €	
ST DOMINEUC	EXTENSION-PARKING COMPLEXE SPORTIF	B		16 159,13 €		7 707,91 €		8 451,22 €	
QUEDILAC	EXTENSION- CHEMIN PIETON ALLEE DES LILAS	B		6 870,60 €		3 153,61 €		3 716,99 €	
TREVERIEN	EXTENSION- RUE DES NEGOCIANTS	B		11 943,80 €		6 449,65 €		5 494,15 €	
LE LOROUX	EXTENSION- PLACE DE L'EGLISE	B		9 811,56 €		5 121,63 €		4 689,93 €	
PAIMPONT	RENOVATION - CAMPING MUNICIPAL	B		40 115,59 €		8 023,12 €		32 092,47 €	
LANDEAN	RENOVATION - LOTISSEMENT DU PATIS	B		132 203,50 €		92 542,45 €		44 949,19 €	
HIREL	RENOVATION - RUE DU BORD DE MER	B		51 610,02 €		41 288,02 €		10 322,00 €	
BOURG-DES-COMPTES	EXTENSION - RUE DE LA COMBE JARNIC	B		5 292,00 €		2 254,39 €		3 037,61 €	
LE-THIEL-DE-BRETAGNE	RENOVATION - CLOS SAINT-HUBERT	B		17 279,90 €		12 095,93 €		5 183,97 €	
GUIPRY-MESSAC	RENOVATION - AVENUE DU PORT	C		3 994,00 €		1 597,60 €		2 396,40 €	
CC MONTFORT COMMUNAUTE	RENOVATION-ZA DU CHESNOT-BRETEUIL	A		55 560,60 €		11 112,12 €		44 448,48 €	
LAIGNELET	EXTENSION- ZA DE LA MASSONAIS	B		8 966,08 €		1 793,22 €		7 172,86 €	
BOURG-DES-COMPTES	RENOVATION- POURTOURS DE L'EGLISE	B		37 011,03 €		21 022,26 €		15 988,77 €	
BREAL-SS-MONTFORT	RENOVATION- SECTEUR ARMOIRE A14	C		76 735,03 €		31 000,95 €		45 734,08 €	
BREAL-SS-MONTFORT	EXTENSION - COLLEGE ET SES ABORDS	C		184 503,44 €		55 904,54 €		128 598,90 €	
BREAL-SS-MONTFORT	MISE EN LUMIERE - SALLE DES SPORTS	C		5 706,80 €		1 141,36 €		4 565,44 €	
BREAL-SS-MONTFORT	EXTENSION - COINTOURS DE LA SALLE DES SPORTS	C		56 631,96 €		17 159,48 €		39 472,48 €	

Maitrise d'ouvrage des collectivités

Bénéficiaire	Désignation des travaux	MONTANT DEVIS		Subvention du SDE35 au bénéficiaire
		HT	TTC	
Livré sur Changson	Lotissement Anne de Bretagne, résidence du Moulin à Vent, du bois Hamon et du Clos	2 882,00 €	3 578,80 €	1 192,80 €
Saint Malo	2019 - 2ème tranche - Av du 47ème RI-Avenue Kennedy, rue de la Nation, rue Fontant, rue de la pouparde A	99 235,18 €	119 082,22 €	9 923,52 €
Noyal sur Vilaine	Avenue de Bretagne, rue de la Planchette Grégoire, rue de Pétrini, rue Leroux et Impasse pâté	33 578,84 €	40 294,61 €	3 357,88 €
Noyal sur Vilaine	Boulevard et Impasse Maurice Audrain	14 093,84 €	17 032,61 €	1 419,38 €
Saint Malo	Rue de la Passagère	75 045,55 €	90 054,66 €	7 504,56 €
Clateaugron	Rue Sainte Croix, rue de Noyal, rue de Nouvoitou (gratoules), avenue Pierre Le Treut	92 195,49 €	110 694,59 €	9 219,55 €